RIEUX

BULLETIN MUNICIPAL

Novembre 2022



Travaux



Marché de Noël



Les films au Grénith

Sommaire

- Le mot du Maire 03
- Conseil municipal 04//12
  - 24 Mai 2022 04-08
  - 22 Septembre 2022 08-12
- La vie à Rieux 13//19
- Jeunesse 20//23
- Médiathèque 24//25
- Associations 26//27
- L'agenda 28

INFOS PRATIQUES

NUMÉROS UTILES :

Pompiers : **18**
SAMU : **15**
Police : **17**
Pharmacie de garde : **3237**

SECRÉTARIAT DE LA MAIRIE :
Tél. 02 99 91 90 69

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Lundi : 9h00 - 12h00
Mardi : 9h00 - 12h00 • 13h30 - 17h00
Mercredi : 9h00 - 12h00
Jeudi : 9h00 - 12h00
Vendredi : 9h00 - 12h00 • 13h30 - 17h00
Samedi : 9h00-12h00

Les travaux d'entretien, de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur ne sont autorisés qu'aux horaires suivants : du Lundi au Samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h. Les Dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Remerciements :

La délégation à la communication tient à remercier toutes les personnes ayant contribué à la création de ce bulletin municipal.

Bien entendu chaque association mais aussi tous les élus de Rieux pour leur travail et leur temps donné à la commune.

Ainsi que Christelle, Charlène, Valérie et Alexandra pour leurs travaux à la mairie, à la médiathèque et le service jeunesse.

L'imprimerie Armoricaine pour son travail.
Et chaque Rieuxoise et Rieuxois pour sa lecture.

Mais aussi un grand merci à Jean-Pierre COLIN.

Directeur de la publication :
Thierry POULAIN

Commission de rédaction :
Vanina AVRIL, Magali LABBÉ, Stephanie LE NOUAIL, Alexandra MICHEL et Julien ROUXEL

Secrétariat :
Edith COUDE-POULAIN

Mise en page - Impression :
RIM Imprimerie
Parc d'activités de la Chaussée - 56220 Malansac

Le mot du Maire



Rieuxoises, Rieuxois,

Les arbres vont revêtir leurs habits pourpres ou mordorés avant les frimas de l'hiver, ils vont égayer de façon éphémère et ponctuel cette fin d'année qui aura été intense pour tous. Les jours perdent de leur longueur, les températures sont à la baisse, les citrouilles et autres cucurbitacées remisées pour réchauffer nos froides soirées d'hiver. Plaids et feux de cheminée vont à nouveau animer nos soirées,

L'automne est de retour…

Les enfants ont retrouvé leurs classes et leurs professeurs ; les parents leur quotidien, chacun a repris ses activités d'après vacances.

Depuis notre dernier bulletin de Juin, l'actualité a été dense sur notre commune.

Le port a accueilli tout l'été un vieux gréement qui a fait le bonheur des petits et grands venus en faire la visite. L'histoire de ce navire en bois construit en 1914 racontée par son propriétaire a enthousiasmé les passionnés de la batellerie.

Le château, suite au travail conséquent de nos équipes, a retrouvé ses sentiers verdoyants et des cheminements sécurisés. Prochainement une découverte virtuelle sur l'histoire du site et des siècles passés sera possible grâce à la mise en place de QR codes facilement consultables à l'aide de votre smartphone.

Grâce à l'embauche ponctuelle d'un agent communal spécialisé dans la gestion hôtelière saisonnière, notre camping a fait un bond de géant dans sa fréquentation. A ce sujet, le bureau municipal travaille en ce moment sur la mise en place d'une délégation de service public et notre camping devrait être repris en début d'année 2023 par un gestionnaire qui aura pour mission de conserver le côté convivial et familial de notre site et aura à charge sa promotion et son développement.

L'exposition photos d'Éric GARAULT avec pour thème « les sentinelles du Morbihan » a attiré de nombreuses personnes avec d'excellents retours positifs et une forte demande pour renouveler cette première. Nous étudierons cet hiver la possibilité de poursuivre avec une nouvelle exposition l'été prochain. La braderie de la médiathèque fut aussi un vrai succès avec beaucoup de passage sur cette belle journée.

Ce côté EST de la commune qui borde la Vilaine du Nord au Sud devient au fil des ans le poumon touristique, historique et gastronomique de Rieux. Suite à l'appel à projets concernant le devenir de la ferme du couvent, nous allons travailler à développer également une offre aux randonneurs, cyclotouristes, cavaliers, pêcheurs et autres personnes, la possibilité de venir se poser pour se restaurer et se loger.

Des travaux de voirie importants ont été réalisés en ce début d'automne avec la mise en œuvre d'enrobés sur les voies communales et la création d'un trottoir rue des Milleries pour sécuriser l'accès des enfants à l'école Sainte-Anne. Cette année et pour la deuxième année consécutive nous bénéficions d'une aide du département de 50 000 € pour ces travaux.

Vous avez pu le constater également l'ancien garage AD a été démoli et le site nettoyé. Une plateforme vient d'être créée pour recevoir une bâche à eau de 120 m3 (défense incendie) pour les villages des Voreux et du chemin de la Poterie. Des travaux envisagés également à la mairie pour la création d'un nouveau bureau, (rendu possible par la diminution du bureau de la Directrice Générale des Services et du Maire) et ainsi favoriser l'accueil des Rieuxois, pour recevoir de façon plus personnelle. Ainsi pour travailler plus sereinement, le bureau de l'état civil et de la comptabilité seront volontairement isolés du flux quotidien.

Gros dossier en cours également sur la sécurisation en traversée de bourg. Le choix concernant les offres de missions de maîtrise d'œuvre est en cours de dépouillement. Il reste donc encore beaucoup à faire mais nous pouvons imaginer une première tranche de travaux vers milieu d'année prochaine pour la partie comprise entre Tranhaleux et le restaurant le Prieuré.

Je ne pourrai malheureusement pas lister ici toutes les actions que nous avons engagées sous peine d'être trop long dans mes propos mais les sujets ne manquent pas !

Comme j'ai pu l'évoquer ailleurs notre monde subi des assauts en ce moment qu'il nous faut prendre au sérieux et rester solidaire afin de venir en aide aux plus démunis. Les terribles exactions menées sur le territoire voisin nous entrainent nous, comme d'autres pays vers des augmentations difficilement contrôlables. Sur la dernière année les prix à la consommation ont augmenté de 5,6%, nous sommes encore loin des 13% des années 80 mais nous ignorons de quoi sera fait demain !

Sans être pessimiste, il faut déjà penser à ce qui en découle et aux difficultés que vont rencontrer les entreprises qui devront s'adapter car l'activité économique risque de plonger dans notre pays. Une période de récession pourrait s'ensuivre.

Nos contrats d'énergie que nous venons de relancer le montre avec 100% d'augmentation, le bureau municipal a décidé sans attendre de réduire certains éclairages publiques ainsi que les illuminations de Noël réduites dans la durée ainsi que sur son périmètre. Des mesures seront à prendre dans tous les domaines.

Le tableau peut paraitre sombre mais cela ne nous empêche pas de continuer nos projets communaux cependant ceux-ci pourraient être mis à mal si les prix des matériaux continuent à grimper. Dans tous les cas il nous faut rester vigilant et rigoureux pour surmonter cette crise. L'optimisme nourrit l'espoir.

Enfin, pour cette fin d'année et pour conclure sur une note positive le marché de Noël est prévu le weekend du 17 et 18 Décembre avec différentes animations, dont une surprise pour les plus jeunes que je vous laisse venir découvrir.

Prenez soin de vous et de vos proches.

Thierry POULAIN
Maire de Rieux

CONSEIL MUNICIPAL 24 mai 2022

1) DCM 2022–34 Révision du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel

Considérant qu'il convient de procéder à une révision du RIFSEEP, à minima au terme d'une période 4 années en l'absence de changement de fonctions et au vu de l'expérience professionnelle acquise par l'agent,

Il est rappelé ce qui suit :
Le régime indemnitaire se compose de deux éléments :
- L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise liée aux fonctions exercées par l'agent et à son expérience professionnelle,
- Le complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir.

I. Les bénéficiaires du RIFSEEP (IFSE + CIA)

L'indemnité sera versée aux fonctionnaires titulaires et stagiaires. Elle sera versée aux agents contractuels de droit public, pour les contrats supérieurs à trois mois.

II. L'instauration de l'IFSE

a. La détermination des critères d'appartenance à un groupe de fonctions

Le montant du RIFSEEP est fixé uniquement selon le niveau des fonctions exercées par les agents sans considération du grade détenu si ce n'est pour s'assurer du respect des montants plafonds fixés pour les corps équivalents de la fonction publique d'Etat (principe de parité).

b. La détermination des groupes et des montants plafonds

Groupes de fonction	Catégorie d'emploi	Montant Mini	Montant actuel	Montant Maxi communal	Plafonds indicatifs réglementaires
- 1 - Fonctions de direction générale incorporelles	Catégorie A	20% du Maxi	13 080€	20 000€	36 210€
	Catégorie B	20% du Maxi	Sans objet	12 000€	17 180€
- 2 - Responsable de service	Catégorie B	20% du Maxi	Sans objet	11 000€	16 015€
	Catégorie C	20% du Maxi	5 280€	9 500€	11 340€
- 3 a - Gestionnaires experts	Catégorie B	20% du Maxi	Sans objet	9 000€	14 650€
	Catégorie C	20% du Maxi	4 320€	8 000€	10 800€
- 3 b - Gestionnaires	Catégorie B	20% du Maxi	Sans objet	7 500€	14 650€
	Catégorie C	20% du Maxi	3 600€	6 000€	10 800€
- 4 - Techniciens d'application	Catégorie C	20% du Maxi	3 240€	5 000€	10 800€

c. La prise en compte de l'expérience professionnelle pour la modulation individuelle de l'IFSE

L'expérience professionnelle des agents sera appréciée au regard des critères suivants :
- Capacité à exploiter l'expérience acquise, quelle que soit l'ancienneté de l'agent.
- L'approfondissement des savoirs techniques, des pratiques, en fonction de l'expérience acquise avant ou depuis l'affectation sur le poste actuel.
- Parcours professionnel de l'agent avant l'arrivée sur son poste : diversité de son parcours dans le privé et le public.
- La connaissance d'environnement de travail (fonctionnement de la collectivité, relations avec les partenaires extérieurs, relations avec les élus…)
- Conditions d'acquisition de l'expérience : autonomie, variété des missions, des tâches et des publics, complexité des missions, polyvalence.
- Capacité de transmission des savoirs et compétences auprès d'autres agents ou partenaires… ;
- Formation suivie : formations liées au poste, au métier et formations transversales.
- Tutorat.

d. Le réexamen du montant de l'IFSE

Le montant annuel attribué à l'agent fera l'objet d'un réexamen :
- En cas de changement de fonctions,
- Au moins tous les 3 ans en l'absence de changement de fonctions et au vu de l'expérience professionnelle acquise par l'agent,
- En cas de changement de grade à la suite d'une promotion.

e. La périodicité de versement

L'IFSE est versée mensuellement sur la base d'un 12ème du montant annuel individuel.

III. L'instauration du complément indemnitaire annuel (CIA)

Le complément indemnitaire annuel (CIA) est lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir appréciés au moment de l'entretien annuel.
Le montant individuel de chaque prime ou indemnité sera défini par l'autorité territoriale dans les conditions énoncées ci-dessous.

Les montants du CIA seront proratisés, dans les mêmes conditions que le traitement, pour les agents à temps partiel ou occupant un emploi à temps non complet.

a. Les critères d'attribution du CIA

L'attribution de la part « résultat » dépend de la manière dont l'agent occupe son emploi : elle est déterminée d'après les résultats de l'évaluation individuelle de son engagement professionnel et selon la manière de servir.
La détermination du niveau de satisfaction de l'agent dans l'exercice de ses missions aura pour base la grille d'évaluation complétée lors de l'entretien professionnel.
- Résultats professionnels et réalisation des objectifs,
- Compétences professionnelles et techniques,
- Qualités relationnelles,
- Contribution à l'activité du service,
- Aptitude à l'encadrement et/ou à la conduite de projet (Groupe 1 et 2).

Chaque critère comporte trois sous-critères.
L'agent évalué est « débutant », « en voie d'autonomie », « autonome » ou « expert ».

Appréciation des résultats de l'évaluation individuelle et de la manière de servir	Critères	Coefficient de modulation individuelle
Excellent agent	90% au moins des sous-critères sont indiqués comme « Expert »	100%
Agent satisfaisant	L'agent est « autonome » ou « expert » dans au-moins 75% des sous-critères	80%
Agent moyennement satisfaisant	L'agent est « autonome » ou « expert » dans au-moins 50% des sous-critères	60%
Agent peu satisfaisant	L'agent est « autonome » ou « expert » dans au-moins 25% des sous-critères	30%
Agent insatisfaisant	L'agent est « autonome » ou « expert » dans 0% des sous-critères	0%

b. Les groupes de fonction et montants annuels du CIA

Groupes de fonction	Catégorie d'emploi	Montant actuel	Montant Maxi	Plafonds indicatifs réglementaires
- 1 - Fonctions de direction générale	Catégorie A	130€	500€	6 390€
	Catégorie B			2 380€
- 2 - Responsable de service	Catégorie B			2 380€
	Catégorie C			1 260€
- 3 a - Gestionnaires experts	Catégorie B			2 185€
	Catégorie C			1 260€
- 3 b - Gestionnaires	Catégorie B			1 995€
	Catégorie C			1 260€
- 4 - Techniciens d'application	Catégorie C			1 260€

c. Modalités d'attribution du CIA

Le montant attribué individuellement s'effectuera dans le respect du montant plafond ci-dessus, et se fera par arrêté de l'autorité territoriale.

Le pourcentage attribué sera revu annuellement à partir des résultats des entretiens d'évaluation.

d.Périodicité de versement du CIA

Le complément indemnitaire est versé en une seule fois en janvier de l'année N+1, sauf pour les agents amenés à quitter leur poste en cours d'année (Mutation, démission, retraite, fin de CDD pour les agents contractuels de droit public).

Dans ce cas, une évaluation sera effectuée avant le départ de l'agent afin de déterminer la part « résultat » attribuée et une proratisation sera appliquée au regard du temps de présence de l'agent au sein de la collectivité.

IV. Les conditions de maintiens et/ou de suspension de l'IFSE et du CIA

- Pour l'IFSE
L'IFSE suit le sort du traitement.

- Pour le CIA

Nature de l'indisponibilité	Effet sur le versement du CIA
Congé de maladie ordinaire, longue maladie, maladie longue durée, maladie professionnelle	Pas de versement du CIA
Temps partiel thérapeutique	Maintien du CIA
Accident du travail	Pas de versement du CIA
Suspension de fonctions/exclusion temporaire de fonctions	Pas de versement du CIA
Maintien en surnombre (en l'absence de missions)	Pas de versement du CIA
Autorisations d'absences validées par délibérations du 03/10/2008	Pas de versement du CIA
Congé de maternité, paternité, accueil de l'enfant ou adoption	Pas de versement du CIA
Décharge partielle ou totale de service pour activité syndicale	Pas de versement du CIA

V. Les règles de cumul avec le RIFSEEP

Le RIFSEEP est exclusif, par principe, de tout autre régime indemnitaire de même nature, c'est-à-dire lié aux fonctions et à la manière de servir.
Un arrêté du 27 août 2015 précise les règles de cumul du RIFSEEP avec d'autres indemnités.

Ce dernier peut- être cumulé avec certaines indemnités portant sur le temps de travail comme suit :
- Indemnités compensant un travail de nuit ;
- Indemnités pour travail du dimanche et des jours fériés ;
- Indemnités d'astreinte, d'intervention, de permanence ;
- Indemnité horaire pour travaux supplémentaires ;
- Indemnités complémentaires pour élections.

Enfin, par nature, le RIFSEEP est cumulable avec certaines primes telles que :
- Les primes d'intéressement collectif,
- Les mécanismes de compensation des pertes de pouvoir d'achat (GIPA)
- L'indemnisation des dépenses engagées au titre des fonctions exercées (frais de déplacement) ou des sujétions ponctuelles directement liées à la durée du travail (heures supplémentaires, astreints),
- Les indemnités d'accompagnement liées à la mobilité géographique ou à l'attractivité territoriale (Prime spéciale d'installation, frais de changement de résidence, prime de restructuration de service, indemnité de départ volontaire).

VI. Clause de revalorisation

Les primes et indemnités fixées par la présente délibération feront l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants de référence et les coefficients seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire.

VII. Date d'effet

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1er Juin 2022.

La délibération n°2017-12-2-01 en date du 21 Décembre 2017 relative à la mise en place du RIFSEEP est modifiée ou abrogée en conséquence.

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal
Décide
(POUR : 20, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0)

- **D'approuver** le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, tel qu'il est présenté dans la délibération
- **De donner** pouvoir au maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

2) DCM 2022–35 Création d'emplois (accroissement d'activités, remplacement d'agents titulaires, emplois saisonniers) – Année 2022

A la demande du SGC de Redon, il faut prendre une délibération pour la création des emplois saisonniers, remplacement d'agents titulaires ou accroissement de l'activité.

Considérant que pendant l'année et surtout pour la période estivale, il est nécessaire de renforcer les équipes municipales pour la gestion du camping municipal, du service ALSH et du service technique ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal
Décide
(POUR : 20, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0)
de créer les emplois saisonniers suivants :

Durée	Grade	Fonctions	Type de contrat	Temps de travail	Nb de postes
Du 15/04 au 15/09/2022	Adjoint administratif	Gestion du camping et des appontements	Emplois saisonniers	35/35e	1
Du 01/07 au 31/08/2022	Adjoint administratif	Assistant - Gestion du camping et des appontements	Emplois saisonniers	24/35e	1
Du 01/01 au 31/12/2022	Adjoint d'animation	Animateurs	Emplois saisonniers	35/35e	6
Du 01/01 au 31/12/2022	N'importe quel grade	Remplacement agent titulaire du poste	Remplacement d'agents titulaires	35/35e	3
Du 28/03 au 31/12/2022	Adjoint technique	Nettoyage du site du château	Accroissement de l'activité	96/151.67	1

3) DCM 2022– 36 Classement dans la voirie publique communale

Exposé :
Monsieur le Maire expose qu'un recensement général des voies publiques appartenant à la Commune et affectées à la circulation générale a été effectué conjointement par le service technique communal et la société EDMS au cours du premier trimestre 2022 et indique que le **linéaire réel est de 129.474 mètres linéaires**, soit **77.229** mètres linéaires de différence.

La voirie publique communale comprenant 5 parties :
- les voies communales et leurs dépendances (talus, accotement,…) à caractère de chemin,
- les voies communales qui ont caractère de rue, en principe désignées par un nom,
- les voies communales à caractère de place ouvertes à la circulation publique,
- les chemins routiers ouverts à la circulation publique,
- les voies vertes et pistes cyclables affectées à la circulation générale.

Il est proposé de modifier le tableau de classement de la voirie publique communale pour tenir compte du travail de recensement réalisé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :
Décide
(POUR : 21, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0)

- **Modifie** le tableau de classement de la voirie publique communale tel qu'il est annexé à la présente délibération,
- **précise** que cette modification emporte classement de l'ensemble des voies qui y figurent à la voirie publique communale,
- **arrête** par voie de conséquence, le linéaire de la voirie publique communale à **129.474 mètres linéaires**

4) DCM 2022– 37 DGF des communes et Dotation de Solidarité Rurale

Exposé :
Monsieur le Maire expose qu'au nombre des critères d'attribution de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) aux communes figure le linéaire de la voirie publique communale.

Pour la commune de **Rieux**, la longueur retenue au titre de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) depuis plusieurs années est de **52.245** mètres linéaires.

Par délibération de ce jour, le Conseil Municipal a procédé à la refonte du tableau de classement de la voirie publique communale dont le linéaire s'établit désormais à **129.474 mètres linéaires**.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :
(POUR : 21 , CONTRE : 0, ABSTENTION : 0)

- **Constate** que du fait de la modification du tableau de la voirie publique communale intervenue par délibération de ce jour, le linéaire de la voirie publique communale est désormais de **129.474 mètres linéaires** (en augmentation de **77.229** mètres linéaires par rapport au linéaire retenu pour le calcul des dotations de l'Etat 2021 : **52.245** mètres linéaires),
- **Précise** que ces nouvelles données devront être intégrées pour la part voirie dans le calcul de la Dotation de Solidarité Rurale, part principale et part fraction cible,

5) DCM 2022– 38 Adhésion au service commun informatique (DCSIN) de Redon Agglomération

Madame Marie-Claire BONHOMME explique que Redon Agglomération a créé un service commun nommé « Direction Communautaire des Systèmes d'Information et du Numérique » (DSCIN).

Il est possible de sortir de l'adhésion après le diagnostic réalisé Le coût du diagnostic est de 3 500€ qui sera déduit, si adhésion, de la 1ère année de cotisation.

Chaque année l'adhésion sera constituée d'une part fixe 2 000€ et une part variable (1.5€ par habitant).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :
(POUR : 19, CONTRE : 0, ABSTENTION : 2)

- **décide** d'adhérer au service commun informatique de Redon Agglomération, pour la réalisation dans un 1er temps du diagnostic.

Suite à cette présentation, Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'avoir un service mutualisé qui puisse intervenir sur l'ensemble des communes et que dans un premier temps, il s'agit d'effectuer un audit pour vérifier que notre système est bien sécurisé.

6) DCM 2022– 39 Cession de terrain à la Société « Ages et vie »

Monsieur le Maire expose,
Des contacts avec la commune ont été pris par la société dénommée « Ages & Vie Habitat », société par actions simplifiée au capital de 30.000,00€, dont le siège social est à BESANCON (25000), 3 rue Armand Barthet, identifiée sous le numéro 493 481 204 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BESANCON, qui a développé une nouvelle forme d'hébergement (habitat inclusif) destinée aux personnes âgées handicapées ou en perte d'autonomie, qui ne peuvent plus résider à leur domicile mais qui veulent rester dans leur ville ou leur quartier.

La société « Ages & Vie Habitat », propose de réaliser sur la commune un projet composé de deux colocations pour personnes âgées regroupées au sein d'un bâtiment, dans lequel sont aussi réalisés deux logements dédiés aux auxiliaires de vie travaillant au service des colocataires (ci-après « le Projet »).

Un terrain communal semble propice à la réalisation de ce projet à savoir une partie de la parcelle cadastrée YP 103 située rue du Clos du Moulin d'une superficie de 2920 m², actuellement à usage de pré, tel que repéré en rouge sur l'extrait cadastral ci-après :



La cession se réaliserait selon les modalités suivantes :
le terrain sera vendu au prix de 18 € net vendeur le m².

Il est précisé que ce Projet :
- **Consiste** en la réalisation de logements accueillant des personnes âgées handicapées ou en perte d'autonomie souhaitant bénéficier d'un lien relationnel et sortir de l'isolement social
- **Repose** sur un motif d'intérêt général puisqu'il permet l'accueil et le maintien de personnes âgées dans la commune la société Ages & Vie Gestion donnant une priorité d'accueil aux personnes âgées de la commune et à leurs ascendants.

La vente du terrain à la société « Ages & Vie Habitat » sera assortie de l'obligation pour la société « Ages & Vie Habitat » de construire les bâtiments décrits ci-dessus, conformément au descriptif dont la commune a d'ores et déjà reçu un exemplaire et destinés à l'hébergement des personnes âgées handicapées ou en perte d'autonomie.

La construction de ces bâtiments devra être achevée dans un délai de trois (3) ans à compter de la date de l'acquisition du terrain par la société « Ages & Vie Habitat ». La date d'achèvement correspondra à la date indiquée dans la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT). Dans le cas contraire, une clause résolutoire sera prévue à l'acte de vente permettant à la Commune de récupérer la pleine propriété du terrain aux mêmes conditions financières.

La présente obligation devra être rappelée dans tous les actes translatifs ou déclaratifs concernant le bien objet des présentes qui pourraient être signés dans un délai de trois (3) ans à compter de la date de signature de la vente du terrain.

En complément de cette obligation de la société « Ages & Vie Habitat », la société « Ages & Vie Gestion », s'engagera, concomitamment à la signature de l'acte de vente du terrain, à :
- **Exploiter** les bâtiments par la mise en location des logements à des personnes âgées handicapées ou en perte d'autonomie pendant une durée de 12 ans tacitement reconductible à compter de l'ouverture de la maison « Ages & Vie »,
- **Favoriser** l'accueil des personnes âgées habitant dans la commune ou de leurs ascendants.

En conséquence, le prix de 18 € est justifié.

Considérant que la présente cession est conditionnée par la construction d'un projet consistant en la réalisation de logements accueillant des auxiliaires de vie et des personnes âgées handicapées ou en perte d'autonomie souhaitant bénéficier d'un lien relationnel et sortir de l'isolement social, et répondant ainsi à des considérations d'intérêt général. », la commune s'engagera à :
- **Assurer** la signalétique et le fléchage directionnel des bâtiments « Ages & Vie » de manière à faciliter le cheminement des visiteurs qui souhaitent rendre visite aux personnes âgées/handicapées,
- **Faire figurer** le bâtiment « Ages & Vie » dans tous les plans ou documents édités par la commune ayant pour but de faciliter le cheminement des visiteurs dans la commune,
- **Accorder** au minimum deux fois par année civile la possibilité en cas de besoin et sur demande de sa part, à « Ages & Vie » le droit de communiquer sur une page entière du bulletin municipal et/ou sur le site internet de la commune,
- **Mettre** à disposition des plaquettes informatives aux accueils de la mairie et du CCAS pour faire connaître le concept « Ages & Vie » auprès de la population sans engagement de démarches commerciales,
- **Faire** le lien entre « Ages & Vie Gestion » et la population par le biais d'échanges réguliers et en désignant un interlocuteur référent de la commune de Rieux.

La commune pourra renoncer à ses engagements en adressant une lettre en recommandée avec AR qu'elle adressera à la société « Ages & Vie Gestion » avec un préavis de 6 mois.

Le conseil municipal donne son accord sur la cession d'une partie de la parcelle YP 103 d'une superficie de 2920 m² environ et autorise le maire à procéder à toute signature en ce sens, y compris l'acte de vente et consentir toute servitude de passage pour véhicules et passage de tous réseaux secs et humides.

Vu l'avis de France Domaine du 9 Septembre 2021 qui a estimé la valeur vénale de la parcelle YP 103 d'une contenance de 35a34ca à 60 000€ ; cette estimation peut varier d'une marge d'appréciation de 10%,

Vu la nécessité d'encourager le développement sur la commune de Rieux de projets d'habitat inclusif, destinés aux personnes âgées handicapées ou en perte d'autonomie qui font le choix, à titre de résidence principale, d'un mode d'habitation regroupé, entre elles ou avec d'autres personnes ;

Considérant que ce mode d'habitat regroupé vise, en prenant appui sur un projet de vie organisée à plusieurs, une insertion active et durable dans le voisinage, la vie de quartier, l'économie locale et l'environnement de proximité,

Considérant que la présente cession est conditionnée à la construction d'un projet consistant en la réalisation de logements accueillant des auxiliaires de vie et des personnes âgées handicapées ou en perte d'autonomie souhaitant bénéficier d'un lien relationnel et sortir de l'isolement social et répondant ainsi à des considérations d'intérêt général,

Considérant que la société « Ages & Vie Gestion » s'engagera à exploiter les bâtiments par la mise en location des logements à des personnes âgées handicapées ou en perte d'autonomie pour une durée de douze ans tacitement reconductible à compter de l'ouverture de la maison « Ages & Vie » et à réserver en priorité les logements aux personnes âgées handicapées ou en perte d'autonomie résidant sur le territoire de la commune ou à leurs ascendants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :
(POUR : 13, CONTRE : 1, ABSTENTION : 7)

- **Autoriser** la société « Ages & Vie Habitat » à déposer une demande de permis de construire sur la parcelle cadastrée YP 103 portant sur le projet ci-dessus décrit,
- **Autoriser** la cession d'une partie de la parcelle YP 103 d'une emprise de 2920 m² environ à la société « Ages et Vie Habitat » pour le montant estimé de 18€ net vendeur le m² et droits d'enregistrement,

7) Tirage au sort des jurés d'assises

Le Conseil Municipal a procédé au tirage au sort des jurés d'assises.

CONSEIL MUNICIPAL 22 Septembre 2022

1) DCM 2022–45 Approbation de la convention territoriale globale

Rapport de Mme Stéphanie LE NOUAIL,
Sur la période 2018-2021, la commune de RIEUX a signé avec les Caisses d'Allocations Familiales d'Ille-et-Vilaine, du Morbihan et de Loire-Atlantique un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ). Le CEJ est un contrat d'objectifs et de co-financement qui avait comme finalité le développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus. Le développement et le maintien de l'offre de services donne lieu à un financement des équipements par la Prestation de Service contrat Enfance Jeunesse (PSEJ), selon un programme d'actions défini.

Sur l'ensemble du territoire, les PSEJ participent au financement des places en Multi-accueils, des Relais Petite enfance, des Accueils de Loisirs sans Hébergement, des espaces jeunes, d'un Lieu d'Accueil Enfant Parent (LAEP), des séjours ados, de ludothèques, de formations BAFA, et des postes de coordination. En 2021, le CEJ représentait 386 945 € contractualisés pour l'agglomération et 496 334 € pour les communes, soit une somme totale de 883 279 €.

Pour la commune de RIEUX, le montant de la PSEJ pour 2020 s'élevait à 13 253.23 euros pour l'équipement ALSH Extra scolaire, Périscolaire et le poste de coordination.

Pour la commune de RIEUX, le montant de la PSEJ pour 2020 s'élevait à 10 479.82€ euros pour l'équipement ALSH espace jeune mais reversé au CSI via la participation annuelle de 5.81€ par habitant.

La Convention d'Objectif et de Gestion (COG) 2018-2022 signée entre la CNAF et l'État, prévoit le déploiement sur l'ensemble du territoire national des Conventions Territoriales Globales (CTG) et en parallèle l'évolution des PSEJ en « bonus territoire ».

La signature de la CTG conditionne par ailleurs le versement des « bonus territoire ». Ceux-ci prennent la suite des PSEJ dont les enveloppes seront maintenues. Ils seront cependant versés directement aux gestionnaires des services. Ces changements feront l'objet d'avenants aux conventions de prestation de service, à effet au 1er Janvier 2022

Par conséquent, un plan d'actions 2022-2023 prévoit les objectifs suivants :

- **Asseoir** la gouvernance de la CTG et favoriser l'appropriation des enjeux issus du diagnostic par le comité de pilotage, ainsi que des dispositifs CAF – échéance 31/12/2023,
- **Définir** un plan d'actions opérationnelles qui répondent aux enjeux prioritaires du diagnostic au regard des moyens mobilisables- échéance 31/12/2023,
- **Mettre** en place une organisation technique pour la mise en œuvre de la CTG - échéance 31/12/2023,
- **Organiser** une coordination générale de la CTG en charge du suivi global du projet,
- **Mobiliser** des moyens humains ciblés sur la mise en œuvre ou le suivi d'actions spécifiques de la CTG,
- **Travailler** autour de l'évolution des missions des postes de coordination actuellement financés dans le cadre du CEJ ou étudier un redéploiement des financements sur d'autres fonctions ou d'autres postes s'inscrivant dans le cadre du référentiel : partager un état des lieux des postes de coordination actuellement financés, partager le nouveau référentiel de compétences de la CTG.

Considérant la nécessité de signer la Convention Territoriale Globale en 2022 suite à l'expiration du CEJ au 31 Décembre 2022, afin de maintenir les financements en « bonus territoire » ; et de permettre le financement d'éventuels nouveaux services ;

L'intérêt pour la commune de participer à cette démarche partenariale, d'amélioration des services aux familles sur le territoire avec les CAF, l'agglomération, et les autres communes membres de l'EPCI ;

Sur ce rapport, le Conseil municipal décide :
(POUR : 20 , CONTRE : 0, ABSTENTION : 0)

- **d'approuver** la Convention Territoriale Globale 2022-2026 annexée à la présente délibération ;

2) 2022-46 Dénomination d'une voie communale

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues. La dénomination des voies communales, chemins ruraux, est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant la réalisation du lotissement « La Châtaigneraie » sur la parcelle YP 137.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Décide
(POUR : 19, CONTRE : 0, ABSTENTION : 1)

- **d'adopter** la dénomination suivante pour la voie communale : Rue de Beausoleil.

3) 2022-47 Taxe d'aménagement

Monsieur Julien ROUXEL présente ce sujet.
En 2014, le conseil municipal, par délibération n° 5 « annexe ci-jointe », a décidé à l'unanimité de se prononcer sur le montant de la taxe proposée à 2% et les exonérations concernant les habitations principales financées au moyen d'un prêt à taux zéro renforcé dit +, pour la surface au-delà des 100 premiers m² et pour les abris de jardin < 20m².

Néanmoins, afin de régulariser la délibération actuelle, la DDTM nous invite à reprendre une délibération pour 2023 (avant le 31/10/2022) avec la rédaction « exonération des abris de jardin soumis à déclaration préalable » (sans indication de surface)

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le montant de la taxe proposée à 2% et les exonérations concernant les habitations principales financées au moyen d'un prêt à taux zéro renforcé dit +, pour la surface au-delà des 100 premiers m² et pour les abris de jardin soumis à déclaration préalable.

Après discussion et délibération, le conseil municipal décide
(POUR : 20, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0)

- **d'adopter** cette proposition.

Pour les 6 délibérations suivantes, la commune réalisera une enquête publique conjointe. Le bornage sera aux frais des demandeurs.

4) 2022-48 Lancement de la procédure de cession d'un chemin rural : désaffectation et de déclassement : Voie communale de La Borde

Monsieur ROUXEL, adjoint à l'urbanisme, expose la procédure à suivre.

Dans le cadre de cette affaire, M. ROUXEL expose le projet d'aliénation :

La voie communale n°7 commence au Nord à l'intersection avec la voie communale n°3 (route de Tréfin) jusqu'à l'intersection avec la voie communale n°9 à Trévolo. Ainsi, elle dessert les villages de la Grée, de la Borde, de l'Osier et de Trévolo.

A la Borde, cette voie contient une excroissance qui ne dessert que 2 habitations implantées sur les parcelles YX 62-63 et YX 64. L'habitation YX 64 est également desservie directement par un passage privé vers la voie communale n°7.

Vu l'avis des domaines du 17 Mars 2022 estimant la cession à 1 107€, (4.25€ /m²).

La cession de cette excroissance (environ 263m²) comme indiquée sur le plan de division ci-dessous se ferait aux 2 propriétaires des habitations qui sont aussi propriétaires des autres parcelles desservies par cette excroissance. Ce terrain est situé en zone agricole dans le PLU.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
(POUR : 20, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0)

- **Constate** la désaffection d'une partie de la voie communale de La Borde (environ 263 m²) comme indiquée ci-dessus,
- **Approuve** le projet de déclassement de cette emprise et sa mise à enquête publique préalable,
- **Charge** Monsieur le Maire de constituer le dossier d'enquête publique pour permettre le déclassement de la voirie en vue de son aliénation,

5) 2022-49- Lancement de la procédure de cession d'un chemin rural : désaffectation et de déclassement : chemin rural n°118

Monsieur ROUXEL, **expose la procédure à suivre.**
Même procédure que pour la délibération 2022-48.

Dans le cadre de cette affaire, M. ROUXEL expose le projet d'aliénation :

Le chemin rural n°118 se situe au Nord du chemin rural n°119 et à l'Ouest du village de la Pariaie. Le projet consiste en un échange de terrain entre le propriétaire des parcelles ZS 92 et ZS 93 et la commune

Le propriétaire des parcelles ZS 92 et 93 s'est rendu compte que son muret construit en limite Sud de la parcelle ZS 92 empiétait sur le chemin rural de 15m² tel que figuré sur le cadastre. Étant également propriétaire de la parcelle ZS 93 située au Sud de la parcelle ZS 92, il a proposé à la commune d'acquérir également 18 m² le long de cette parcelle et de céder 7 m² correspondant à un décroché. Cet échange permettrait de régulariser un état de fait sur le terrain. Ce terrain est situé en zone agricole dans le PLU.

Vu l'avis des domaines du 11 Juillet 2022 estimant la cession des 2 emprises dans le domaine communal à 132€, (marge d'appréciation de 10%) soit 60€ pour l'emprise de 15m² et 72€ pour l'emprise de 18m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
(POUR : 20, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0)

- **Constate** la désaffection d'une partie du chemin rural comme indiquée ci-dessus,
- **Approuve** le projet de déclassement de cette emprise et sa mise à enquête publique préalable,
- **Charge** Monsieur le Maire de constituer le dossier d'enquête publique pour permettre le déclassement de la voirie en vue de son aliénation,

La commune vend 33m² et achète 7 m².

6) 2022-50- Lancement de la procédure de cession d'un chemin rural : désaffectation et de déclassement : Rue de la Châtaigneraie

Monsieur ROUXEL, adjoint à l'urbanisme, **expose la procédure à suivre. Même procédure que pour la délibération 2022-48.**

Dans le cadre de cette affaire, M. ROUXEL expose le projet d'aliénation :

La rue de la Châtaigneraie se situe à l'Ouest du Bourg. Le projet consiste en une cession du domaine public.

Le propriétaire de la parcelle YP 226 souhaiterait acquérir une partie du domaine public communal qui correspond ici en un carré de terrain enherbé d'environ 90 m². Ce terrain n'a que peu d'intérêt pour la commune et demande un entretien régulier.
Ce terrain est en zone agricole dans le PLU.

Vu l'avis des domaines du 16 Juillet 2021 estimant le prix à 4.25€/m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
(POUR : 20 , CONTRE : 0, ABSTENTION : 0)

- **Constate** la désaffection d'une partie de la rue de la Châtaigneraie (environ 90m²) comme indiquée ci-dessus,
- **Approuve** le projet de déclassement de cette emprise et sa mise à enquête publique préalable,
- **Charge** Monsieur le Maire de constituer le dossier d'enquête publique pour permettre le déclassement de la voirie en vue de son aliénation,

7) 2022-51 Lancement de la procédure de cession d'un chemin rural : désaffectation et de déclassement : Chemin rural 104 (Le Bot)

Monsieur ROUXEL, adjoint à l'urbanisme, **expose la procédure à suivre. Même procédure que pour la délibération 2022-48.**

Dans le cadre de cette affaire, M. ROUXEL expose le projet d'aliénation :

Le projet ici est de déclasser une partie du CR 104 correspondant à une partie de l'accès de la parcelle ZW 221 pour la vendre au propriétaire des parcelles ZW 221-222-219.

Une vieille terrasse à usage privative, d'environ 28 m², a été construite il y a fort longtemps au sud de la parcelle ZW 222. L'accès de la parcelle 221 et 219 est bien sûr assuré. Cette aliénation correspond à un état de fait et à une régularisation. Ce terrain est en zone agricole dans le PLU.

Vu l'avis des domaines du 25 Février 2021 estimant le prix à 4.25€/m²

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
(POUR : 20 , CONTRE : 0, ABSTENTION : 0)

- **Constate** la désaffection d'une partie du chemin rural 104 (Le Bot) (environ 28 m²) comme indiquée ci-dessus,
- **Approuve** le projet de déclassement de cette emprise et sa mise à enquête publique préalable,
- **Charge** Monsieur le Maire de constituer le dossier d'enquête publique pour permettre le déclassement de la voirie en vue de son aliénation,

8) 2022-52 Lancement de la procédure de cession d'un chemin rural : désaffectation et de déclassement : Chemin rural 104 Le Bot (Bis)

Monsieur ROUXEL, adjoint à l'urbanisme, **expose la procédure à suivre. Même procédure que pour la délibération 2022-48.**

Dans le cadre de cette affaire, M. ROUXEL expose le projet d'aliénation :

Le projet ici est de déclasser une partie du CR 104 correspondant à une partie de l'accès de la parcelle ZW 253 pour la vendre au propriétaire des parcelles ZW 223,224,225,253.

Ce terrain est enherbé et est composé d'un chemin desservant le Sud de la parcelle ZW 253. Il fait environ 69 m² et est situé en zone agricole dans le PLU.

Vu l'avis des domaines du 11 Juillet 2022 estimant la cession à 276€, marge d'appréciation 10%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
(POUR : 20 , CONTRE : 0, ABSTENTION : 0)

- **Constate** la désaffection d'une partie du chemin rural 104 (Le Bot) (environ 76 m²) comme indiquée ci-dessus,
- **Approuve** le projet de déclassement de cette emprise et sa mise à enquête publique préalable,
- **Charge** Monsieur le Maire de constituer le dossier d'enquête publique pour permettre le déclassement de la voirie en vue de son aliénation,

9) 2022-53 Lancement de la procédure de cession d'un chemin rural : désaffectation et de déclassement : Rue du grand Moulin

Monsieur ROUXEL, adjoint à l'urbanisme, **expose la procédure à suivre. Même procédure que pour la délibération 2022-48.**

Dans le cadre de cette affaire, M. ROUXEL expose le projet d'aliénation :

Au Nord-Ouest de la rue du Grand Moulin, il y a un terrain enherbé que le propriétaire de la parcelle YV 56 souhaite acquérir. Les emprises de la voie et du trottoir ne sont pas concernées. Ce terrain fait environ 280 m² est enherbé. Ce terrain est situé en zone Ub dans le PLU.

Vu l'avis des domaines du 18 Novembre 2020, il a été décidé de céder le terrain à 24€/m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
(POUR : 20, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0)

- **Constate** la désaffection d'une partie de la rue du Grand Moulin (environ 280 m²) comme indiquée ci-dessus,
- **Approuve** le projet de déclassement de cette emprise et sa mise à enquête publique préalable,
- **Charge** Monsieur le Maire de constituer le dossier d'enquête publique pour permettre le déclassement de la voirie en vue de son aliénation,

10) 2022-54 Publicité des actes

Les communes de moins de 3 500 habitants peuvent, par délibération, choisir un autre mode de publication :

1° Soit par affichage ;

2° Soit par publication sur papier, dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat ;

3° Soit par publication sous forme électronique.

Considérant l'information effectuée lors du précédent conseil municipal du 30 Juin 2022 et de la nécessité de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes de la commune, il est proposé au conseil municipal d'opter pour la modalité de publicité suivante :

- **Publicité des actes de la commune par publication papier (disponible en mairie).**

Le conseil municipal après en avoir délibéré, (préciser les modalités du vote à préciser)

Décide
(POUR : 20, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0)

- **d'adopter** la proposition du Maire.

11) 2022-55 Mairie-Ecole : audit énergétique

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait été décidé le remplacement des deux chaudières à fioul de la mairie et de l'école élémentaire par deux pompes à chaleur.
Suite aux devis réalisés et à la demande de subvention DSIL pour laquelle était demandée une étude énergétique, M. TORLAY a pris contact avec Morbihan énergie pour effectuer cette étude.
En effet, Morbihan Énergies accompagne les communes et les EPCI pour mener des actions de transition énergétique.
En sa qualité de syndicat d'énergies ayant adopté un PCAET, Morbihan Énergies a la faculté de prendre en charge, pour le compte de ses membres, des travaux nécessaires pour améliorer la performance énergétique des bâtiments dont ils sont propriétaires.

Il est ainsi proposé de passer un contrat portant mandat de maîtrise d'ouvrage pour l'école et la mairie.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,
Décide
(POUR : 20, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0)

- **désigner** Morbihan Énergies pour assurer des missions de maîtrise d'ouvrage au nom et pour le compte de la Commune afin de réaliser un audit énergétique de la mairie et de l'école, en vue notamment du remplacement de la chaudière ;

12) 2022-56 Approbation du projet de valorisation numérique du château de Rieux

Rapport de Mme Vanina AVRIL,
Décide
(POUR : 20, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0)

- **d'approuver** le projet de valorisation numérique du château de Rieux présenté par Noovae,
- **de mandater** Monsieur le Maire ou Mme Vanina AVRIL, à la signature du contrat,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à demander l'octroi de subventions.



13) DCM 2022-57 Budgets : admission en non-valeur

La trésorerie propose une liste d'admission en non-valeur pour l'année 2022.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide,
(POUR : 20, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0)

- **d'approuver** l'admission en non-valeur des titres de recettes et rôles suivants, pour un montant total de 2 315.95€ :

Année	Pièces comptables	Motif	Montant
2019	R-65-43-1	Combinaison infructueuse d'actes	9.75€
2019	R-67-58-1	Combinaison infructueuse d'actes	13€
2019	R-35-24-1	Combinaison infructueuse d'actes	22.40€
2020	R-8-18-1	Inférieur au seuil de poursuites	0.60€
2021	R-20-1-1	Inférieur au seuil de poursuites	0.90€
2020	R-34-11-1	Inférieur au seuil de poursuites	0.90€
2019	R-63-28-1	Inférieur au seuil de poursuites	0.60€
2019	R-42-3-1	Inférieur au seuil de poursuites	13.90€
2020	R-46-56-1	Combinaison infructueuse d'actes	39€
2018	R-22-17-1	Inférieur au seuil de poursuites	6.30€
2021	R-20-9-1	Inférieur au seuil de poursuites	0.30€
2020	R-40-22-1	Inférieur au seuil de poursuites	0.30€
Total de la liste 5695183715			**107.95€**

Année	Pièces comptables	Motif	Montant
2020	T-232-1	Combinaison infructueuse d'actes	270€
2020	T-338-1	Combinaison infructueuse d'actes	102€
2020	T-375-1	Combinaison infructueuse d'actes	612€
2021	T-9-1	Combinaison infructueuse d'actes	612€
2021	T-19-1	Combinaison infructueuse d'actes	612€
Total de la liste 5698780515			**2 208€**

14) DCM 2022-58 Budgets – délibération modificative de crédit n°1

Considérant la nécessité de prévoir des crédits sur certains chapitres non prévu au budget primitif et de procéder aux ajustements budgétaires ;

Sur proposition de la commission finances réunie le 7 Septembre 2022 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder aux ajustements budgétaires sur le budget communal 2022 :

Sens	Chap.	Article	Montant	Objet
Dépenses	011	61521 (terrain)	- 326€	Ajustement des dépenses
Dépenses	011	65312 (Frais de mission)	- 300€	Ajustement des dépenses
Dépenses	011	66111	- 2 000€	Ajustement des dépenses. Trop prévu au BP en remboursement d'intérêts
Dépenses	042	6811	+ 2 646€	Le bien (terrain YR 95) avait commencé à être amorti en 2016 puis n'a plus été amorti ensuite. Rattrapage des 6 années à 441€/an
Dépenses	13	1328	+6 000€	Annulation titre SDEM (2020). Titre émis 2 fois pour le solde de la subvention éclairage public de la salle socio culturelle
Dépenses	16	1641	100 000€	Prêt prévu pour le lotissement (encaissement et remboursement sur le BP principal)

Sens	Chap.	Article	Montant	Objet
Dépenses	014	7398	+ 1 500€	Reversement de la taxe de séjour
Recettes	76	7688	+ 20€	Ajustement de crédits (non ouvert au BP)
Recettes	013	6419	+ 1 500€	Ajustement des recettes
Recettes	040	2804182	+ 2 646€	Le bien (terrain YR 95) avait commencé à être amorti en 2016 puis n'a plus été amorti ensuite. Rattrapage des 6 années à 441€/an
Recettes	013	1328	3 354€	Ajustement des recettes (FDC 2022 = + 20 000€
Recettes	16	1641	+100 000€	Prêt prévu pour le lotissement (encaissement et remboursement sur le BP principal)

Le conseil municipal, après délibération,
Décide
(POUR : 20, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0)

- **D'approuver** la présente décision modificative.

15) DCM 2022-59 Provisions pour créances douteuses

La constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire pour les communes ; son champ d'application est précisé par l'article R. 2321-2 du Code général des collectivités territoriales.

Les provisions sont obligatoires pour des cas et dans des conditions précises. Elles sont à constituer, sur la base de la survenance de risques réels :

- En cas de litige, dès l'ouverture d'un contentieux en première instance contre la collectivité, une provision doit être impérativement constituée par délibération de l'Assemblée délibérante. Cette provision est constituée à hauteur du montant estimé par la collectivité de la charge qui pourrait en résulter en fonction du risque financier encouru. Lorsque le risque se concrétise, il convient de reprendre la provision et de régler la condamnation. Si le risque est écarté, la provision est reprise par une recette de la section de fonctionnement.
- Dès l'ouverture d'une procédure collective, une provision est constituée pour les garanties d'emprunts, les prêts et créances, les avances de trésorerie et les participations en capital accordés par la collectivité à l'organisme faisant l'objet de la procédure collective. Cette provision est constituée à hauteur du risque d'irrécouvrabilité ou de dépréciation de la créance ou de la participation estimée par la commune.
- En cas de recouvrement compromis des restes à recouvrer vis-à-vis d'un tiers, une provision est constituée à hauteur du risque d'irrécouvrabilité estimé par la commune à partir des éléments d'information communiqués par le Comptable Public.

Considérant qu'il est nécessaire d'opter, pour l'exercice en cours et ceux à venir, pour une méthode de calcul des dotations aux provisions des créances douteuses, applicable à l'ensemble des budgets (budget principal et budgets annexes),

Considérant que la méthode retenue pour fixer le montant de la provision à constater peut-être l'application d'un taux de non recouvrement en fonction de l'ancienneté de la créance. Ce taux peut aller de 15 à 100%.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
(POUR : 20, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0)

- **Opte** à compter de l'exercice 2022, pour le calcul des dotations aux provisions des créances douteuses, à partir de la méthode prenant en compte l'ancienneté de la créance comme premier indice des difficultés pouvant affecter le recouvrement. Un taux forfaitaire de dépréciation de 50 % sera appliqué.
- **Décide** de constituer, chaque année, une provision pour créances douteuses en fonction des restes à recouvrer. Précise que cette provision fera l'objet d'un examen annuel, suite à la transmission par le Comptable Public, d'un état des restes à recouvrer et que la provision constituée en N-1 sera reprise intégralement en cas de recouvrement (article 7817) l'année suivante.
- **Dit** que les crédits correspondants seront inscrits, chaque année, à l'article 6817 « Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants ».

16) DCM 2022-60 Création d'un emploi permanent



Le Maire propose à l'assemblée délibérante :
Considérant la nécessité de créer un emploi permanent compte tenu du souhait de la municipalité de développer l'espace jeune, d'offrir aux jeunes de 10 à 13 ans un espace dédié et de mettre en place des projets de jeunes sur la collectivité,

En conséquence, le Maire propose la création d'un emploi permanent d'adjoint d'animation à temps non complet (28/35ème) pour exercer les fonctions d'animateur jeunesse à compter du 1er Janvier 2023.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière animation, au grade d'adjoint d'animation principal de 2ème classe ou d'adjoint d'animation principal de 1ère classe.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un contractuel relavant de la catégorie C dans les conditions fixées à article L. 332-8 2° ou L. 332-14 du Code général de la fonction publique. Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme de BAFD et/ou BPJEPS avec un certificat complémentaire Direction d'ACM (Accueil collectif de mineurs). La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

La rémunération sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante décide :
(POUR : 20 , CONTRE : 0, ABSTENTION : 0)

- **d'adopter** la proposition du Maire,
- **de modifier** le tableau des emplois,
- **d'inscrire** au budget les crédits correspondants,

17) Infos diverses

Une réunion, en présence du colonel du SDIS, va se tenir prochainement avec les maires morbihannais du secteur pour avoir une logique commune concernant la défense incendie.
Monsieur le Maire demande l'avis des membres du conseil municipal sur le projet d'acquisition de la « maison Guyodot », constituée de deux maisons et de divers bâtiments. Le prix de vente est à 225 000€. C'est la dernière vitrine du centre bourg et l'objet de cet achat serait de l'inclure dans la réserve foncière de la commune pour en faire un commerce et plusieurs logements. Nous avons pris contact avec l'Établissement Public Foncier de Bretagne qui pourrait porter le projet, à savoir acquérir la maison et effectuer les travaux de démolition/ désamiantage pour nous le revendre au bout de 7 ans. Plusieurs montages sont possibles en fonction du projet.
Pas de voix contre ; l'ensemble des membres approuve le projet d'acquisition.


© Adobe Stock

Sobriété énergétique

Les services de fourniture d'électricité nous ont averti que notre facture d'électricité allait doubler. Nous avons pris très tôt conscience de notre devoir et de notre rôle à jouer (installation de LED, changement des menuiseries au centre social, constructions de bâtiments passifs, installation d'une station de recharge pour voitures électriques...).

Un courrier a été envoyé aux employés communaux qui ont eux aussi un rôle central pour réaliser des économies d'énergie, l'éclairage public et les illuminations de Noël seront réduits et nous avons des projets en cours avec Morbihan Energie de diagnostic énergétique de l'école et de la mairie et un projet de production d'électricité est à l'étude.

Projet de maison de santé et pharmacie

Nous avons la conviction que nous ne pourrons avoir une offre de santé satisfaisante et accueillir de nouveaux professionnels sans avoir d'installations qui correspondent à leurs besoins. Pour ce faire, une association réunissant les professionnels de santé de la commune a été créée, Didier ROCHE en est le président.

Celle-ci permet à la fois d'échanger sur le projet, de bénéficier de subventions et sera un des moteur avec la mairie.
Le constructeur Lexam, qui a l'habitude d'avoir ce genre de projet, a été choisi afin de piloter la démarche.


© Adobe Stock

Réaménagement de la mairie

La mairie sera prochainement aménagée avec notamment la création d'un bureau et une ouverture côté Sud. Ce qui permettra d'avoir des bureaux fermés afin de garantir la discrétion lors de vos démarches administratives.

La maçonnerie sera réalisée par l'entreprise Sylvain THAUMOUX pour un montant de 3 180€ HT, la menuiserie, placo, parquet par l'entreprise Sylvain BOISTUAUD pour un montant de 23 325,88€ HT, le plafond par l'entrepise COYAC pour un montant de 5411,7€ HT, l'électricité par l'entreprise Sébastien FERRAND pour un montant de 8 703 € HT, la peinture par l'entreprise Color tech pour un montant de 5 547,13 € HT et le mobilier par l'entreprise MJR pour un montant de 17 984,05€ HT. Soit un total de 64 151,76€ HT, la commune a obtenu 55% de subvention (Etat + Conseil départemental) et une demande de fond de concours (8%) a été effectuée à Redon Agglomération.



DSP du camping et du port

Une commission s'est réunie autour de M le Maire et de Pierre TORLAY en charge notamment du tourisme afin de travailler sur un cahier des charges pour créer une concession de service public de type délégation service public pour l'exploitation et le développement du port et du camping municipal. Nous pensons que le camping n'a jamais eu la fréquentation et le dynamisme qu'il méritait. Comme le dit, monsieur le Maire dans son édito, l'été dernier nous avons embauché un professionnel et nous avons vu la différence. De plus, l'entretien et la gestion de ces deux équipements nécessite un temps passé conséquent pour notre personnel (encaissement, gestion administrative, espaces verts et nettoyage des sanitaires). Nous avons donc lancé un appel à candidature. Le délégataire aura en charge l'exploitation et la gestion intégrale (technique, administrative, financière et commerciale) du camping et du port. Il devra contribuer à faire du camping et du port, des outils de développement touristique de la commune. Il en assurera le dynamisme et développera leur fréquentation notamment par l'amélioration du niveau d'équipement et/ou des prestations.

La ferme du couvent

Merci à tous les participants !

Consultation de la population pour le devenir de la ferme du couvent.

Nous voulions vous remercier pour votre participation à cette consultation et pour la richesse de vos réflexions.
En tout, 13 idées différentes nous ont été transmises et elles seront étudiées attentivement en commission.

Les travaux permettant la préservation de ce patrimoine se poursuivent avec la phase 2. La charpente et la toiture de l'espace jeunes et de la maison attenante pour 32 936,78 € HT, travaux confiés à l'entreprise AJM.

La phase 3 concerne le 3ème bâtiment. Un des pignon de ce bâtiment penche dangereusement, la maîtrise d'œuvre est confiée à l'entreprise Burgaud pour réaliser les études géotechnique et béton pour 11 810€ HT.

Travaux

Plusieurs travaux d'enrobés ont été réalisés ces dernières semaines au Verger, rue des Rives d'Or, chemin du Tertre Chevalier, allée du Tertre Payen, Bel Air et l'impasse de Calan. Ils représentent 17 150 m² pour un montant de 126 665,8 € HT subventionné à hauteur de 50 000 € par le conseil départemental. Nous avons aussi fait curer et dévaser les fossés sur 5 300 ml pour un montant de 6 830 € HT.

Nous avons souhaité aussi la création d'un trottoir rue des Milleries afin de sécuriser le cheminement de l'école à la cantine pour un montant de 12 732,74€ HT, l'entreprise de Morgan GUERIN a réalisé les travaux. En ce qui concerne la défense incendie, une bâche/citerne a été installée entre le chemin de la Poterie et les Voreux pour 2 919,54€ HT.

A la rue Romaine, le désamiantage de l'ancien garage AD aura coûté 32 936,78€ HT.











Visites de l'église

Depuis une dizaine d'années (hors période covid), des bénévoles ouvrent les portes de l'église afin de la faire visiter pendant la période estivale.

Cet été, 25 personnes se sont relayées les après-midi de mi-Juillet à mi-Août pour accueillir en tout 176 personnes, ce qui constitue une bonne année. Le groupe d'animation paroissiale, remercie toutes les personnes qui ont donné de leur temps afin de raconter la riche et passionnante histoire de ce lieu de culte. En effet, il y a 70 ans cette année, le 10 Août 1952 eut lieu la consécration de la nouvelle église Saint-Melaine par Mgr LE BELLEC évêque de Vannes, entouré de nombreux ecclésiastiques, lors d'une cérémonie grandiose.

Dans le cadre du marché de Noël, **le samedi 17 et le dimanche 18 Décembre, l'église sera ouverte** afin de donner aux personnes présentes la possibilité de voir la nouvelle crèche.

Exposition photos

L'exposition photos « les sentinelles du Morbihan »

Le Jeudi 28 Juillet, Thierry POULAIN maire de Rieux a officiellement ouvert l'exposition « Les sentinelles du Morbihan » à la ferme du couvent devant les bénévoles de l'association Durétie, le député Paul MOLAC, et quelques élus municipaux. Une dizaine de photos ont été prêtées par le conseil départementale, elles ont été prises par le photographe Eric GARAULT, les panneaux supports et l'installation ont été créés par les bénévoles de l'association Durétie encadré par René TORLAY, adjoint aux travaux.

Le thème de cette exposition était l'environnement : Nous avons tendance à l'oublier : si ce sont les humains qui détruisent l'environnement, ce sont aussi eux qui le défendent. Partout dans le monde, et alors que l'urgence de la situation n'a jamais été aussi pressante, des hommes et des femmes agissent pour endiguer la détérioration de notre planète. Et le Morbihan ne fait pas exception. Agriculteurs, activistes, apiculteurs, éleveurs, marins, gardiens d'une île ou gardes forestiers… Eric GARAULT, à la fois portraitiste et reporter, est parti tout un été à la rencontre de ces sentinelles du Morbihan.

Celles et ceux qui, chacun à leur manière, participent à entretenir et à défendre le patrimoine naturel unique de cette région de Bretagne. Des profils différents mais toujours atypiques. Des parcours d'individus qui forcent respect et admiration, et qui inspirent à les suivre dans leur démarche et leur état d'esprit salvateurs.

Cette exposition s'est clôturée mi-Octobre, elle est amenée se renouveler et à se développer dans les années à venir.







Feu d'artifice

Que de monde à la soirée de fête de Rieux !

Le samedi soir 9 juillet, le club de basket BZH Rieux / St Dolay organisait sa traditionnelle soirée moules frites suivi du feu d'artifice offert par la municipalité.

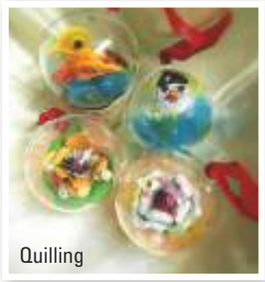
Le repas a affiché complet et de très nombreuses personnes sont venues assister au feu d'artifice qui avait cette année pour thème le cabaret.

Marché de Noël

• Le samedi 17 Décembre :

Dans le cadre du marché de Noël de Rieux, 2 ateliers créatifs sont organisés à la médiathèque le samedi 17 décembre :

Un atelier Quilling (boules de Noël) de 14h à 15h30 pour les enfants de 7 ans et +.


Quilling


Scrapbooling

Le Quilling est l'art de créer avec des bandes de papier, enroulées et façonnées de manière à obtenir des tableaux ou des figurines uniques.

Un atelier Scrapbooking (cartes de vœux ou boules de Noël de 16h à 17h30 pour les enfants à partir de 2 ans (accompagnés jusqu'à 5 ans). Le Scrapbooking est l'art de créer avec à travers des collages. visuel joint

Ateliers animés par Desislava, de COLIBRIS éveil et bien-être. Inscription recommandée, places limitées. Tarifs : 1€ pour les abonnés au réseau des médiathèques – 3€ pour les non-abonnés.

- **17h :** Exposants à la salle d'activité + salle paroissiale jusqu'à 22h.
- **18h :** Spectacle avec effets pyrotechniques et feux d'artifices et projection laser sur thème de Noël (Durée 30 minutes).
- **19h :** Repas organisé par les deux écoles (vin chaud, chocolats chaud et buvette).

• Le dimanche 18 Décembre :

- **10h :** Exposants à la salle d'activité + salle paroissiale jusqu'à 18h.
- **14h à 17h :** Visite de la ferme pédagogique (espace vert le long de la salle d'activité)
- **14h30 à 16h30 :** Promenades à poney.
- **15h à 18h :** Orchestre fanfare de Malansac.

Spectacle et animations offert par la commune.

Le Ventre

Du jeudi 29 Septembre au Samedi 1er Octobre, la troupe le Ventre a investi le bourg de Rieux. Mêlant théâtre, concerts, déambulation etc. Cette troupe a su trouver son public de par son dynamisme, la variété des 9 spectacles proposés et la bonne ambiance qu'ils ont su insuffler.











Fabricant de girouettes

En vous promenant sur la commune, vous avez sans doute remarqué les nombreuses girouettes sur une maison et un garage et sur la clôture une anaphore commençant par le vers « Parce que c'est chouette une girouette ».

Ces girouettes sont celles d'Alain SEMILE, arrivé sur la commune à temps complet depuis 4 ans en provenance du Cantal où il a exercé son métier de couvreur zingueur.

A l'instar de son grand-père, lorsque Alain faisait une toiture, il offrait une girouette. Depuis la fin de sa carrière, Alain continue d'en fabriquer, il dispose d'une centaine de modèles et aime en créer d'autres en fonction des demandes de ses clients, même s'il ne veut pas en faire un commerce.

Artisan il l'est, en sachant régler parfaitement les girouettes afin qu'elles aient une bonne prise au vent (une girouette pèse en moyenne 1 kg, sa flèche 250g), en sachant créer l'alliage de plomb et d'étain afin de souder le zinc et le cuivre.

Artiste il l'est aussi de part la qualité de ses œuvres, mais aussi de part sa recherche de l'esthétique et de nouveaux modèles.

C'est pour Alain une véritable passion, c'est un véritable plaisir de l'entendre parler de ses girouettes qui lui prennent environ une semaine de fabrication pour un premier modèle et environ 12 heures pour les répliques.







Gaëtane BONNIER

Gaëtane BONNIER s'est lancée en tant que crêpière. Elle a suivi une formation à Saint-Jean-de-Boiseau. Son organisation peut être amenée à être modifiée, aujourd'hui ses mardis sont consacrés aux entreprises, les jeudis et vendredis aux particuliers.

Les vendredis, Gaëtane prépare des plateaux apéro. Ses crêpes et galettes sont faites avec des produits locaux notamment sa farine qui provient du moulin de la Kermonaie à Saint-Servent.

Pour l'instant, elle ne travaille que suite à une commande. **Contact gaetane.bonnier@gmail.com ou 06 67 97 35 97**







Films au Grenith

Comme l'année dernière, nous vous proposons des films documentaires de pays ou de régions au tarif de 6€ et gratuit pour les moins de 12 ans. **Réservations conseillés au 06 47 47 06 17 ou grenith@mairiederieux.fr**

Le 20 Novembre à 16h30 l'Irlande
IRLANDE – ombres et lumières – Durée : 90 minutes



Dans son film sur l'Irlande, Luc GIARD vous fera découvrir les Irlandais et leurs passions, du Buren au Connemara en passant par le Donegal. Il s'agit là d'un ensemble de tableaux vivants qui sert de décor aux traditions et à l'histoire de cette île aux beautés sublimes.
Luc GIARD faufile sa caméra entre « ombres et lumières » Là où l'homme et son amour du pays reste essentiel. Venez partager les émotions d'une Irlande vivante.

Le 22 Janvier à 16h30 Les peuples du froid PEUPLES DU FROID – Sibérie, Mongolie, Himalaya
Durée – 90 minutes



Nomades Nénètses de Sibérie, Mongols et Kazakhs d'Asie centrale, Zanskarpas de l'Himalaya, tous vivent dans des conditions difficiles et parfois extrêmes. Jacques DUCOIN nous emmène à leur rencontre et témoigne de modes de vies respectueux des traditions et de l'environnement naturel. Ces peuples ne possèdent pas grand chose mais se sentent libres. Un équilibre précaire néanmoins car leur avenir est gravement menacé par les changements climatiques.

Le 26 Février à 16h30 Le Chili
CHILI – la poésie des extrêmes – Durée : 90 minutes



4300 km de long. 150 km de large. Altiplano, désert d'Atacama, Océan Pacifique sauvage, volcans, Magellan, Terre de Feu, Fjords, Cap Horn : autant de mots qui font rêver d'aventures extrêmes et de découvertes, de pugnacité et d'amitiés indéfectibles : ainsi est le Chili.
En route !

Des hautes montagnes à perte de vue, deux océans violents qui se rencontrent au Cap Horn, un désert où la vie est quasi impossible : le Chili est un pays de frontières naturelles. Au nord, les 1000 km du désert le plus aride du monde : l'Atacama. Au sud, un hasard de fjords, de glaciers, inaccessibles bien souvent encore aujourd'hui ! À l'ouest c'est l'océan Pacifique, poissonneux, sauvage et furieux. À l'est c'est la Cordillère des Andes, la plus haute chaîne de montagne après l'Himalaya. Le Chili : une nature sublime, extrême et inhospitalière !

Et au milieu, l'homme, qui déploie des trésors d'inventivité, d'imagination, pour vivre dans ce pays incroyable. Ses armes : un esprit aventurier, une pugnacité à toute épreuve, et des amitiés indéfectibles !

Un tiers-lieu à Rieux ?

Un collectif d'habitants se crée actuellement pour promouvoir un lieu convivial de partage sur la commune de Rieux. Les envies des premiers membres de ce collectif convergent vers la création d'un lieu ouvert et participatif qui permettrait de fédérer les Rieuxois (et proches voisins) et de créer du lien social, un lieu de tous les possibles, par et pour les habitants. Nous sommes un regroupement de Rieuxois qui est en train de se former et qui a vocation à rester ouvert à toutes celles et tous ceux qui se reconnaissent dans ses objectifs.

Pour le moment, quatre axes ont été identifiés :

- Un approvisionnement en produits locaux. Nous explorons différentes pistes, et notamment un partenariat avec des structures existantes en la matière.
- Des échanges entre habitants : transmission de savoirs et savoirs faire, coups de main, troc, prêt et don, covoiturage, réparation de vélos, cuisine, constructions en palettes, jardinage, artisanat…
- Des activités socio culturelles : spectacles, concerts, projections, soirées jeux, karaoké, scène ouverte, etc.
- Un café associatif, c'est-à-dire un café tenu et géré par des bénévoles, qui serait ouvert sur des créneaux restreints.

Nous souhaitons que ce lieu puisse être celui de toutes les initiatives des habitants, un nouvel endroit pour se rencontrer et échanger, en toute simplicité. Nous avons rédigé un court questionnaire afin de nous aider à affiner le projet, et vous le faire connaître.
Vous pouvez le remplir en vous rendant sur ce lien sur internet : https://bit.ly/QuestionnaireRieux. Vous trouverez également ce questionnaire en format papier à la mairie et à la médiathèque.

Ce collectif est ouvert à toutes et tous, n'hésitez pas à nous contacter pour nous rejoindre !

Mission locale

La Mission locale : l'accompagnement des 16-25 ans

La Mission locale du Pays de Redon et de Vilaine vous accompagne dans l'ensemble de vos démarches. Elle intervient dans des domaines aussi variés que la recherche d'emploi, l'accès à une formation, la découverte de métiers. Elle peut aussi vous apporter une aide dans vos démarches de santé, de logement, de déplacement. Vous pouvez aussi y trouver un soutien financier pour vos projets. C'est également un bon moyen de rencontrer d'autres jeunes comme vous au travers notamment des différentes actions qu'elle propose (culture, loisirs, sports) ainsi que celles de ses partenaires.



Chaque conseiller intervient sur un territoire et est disponible pour vous. Pour la commune de Rieux, Jonathan LOPEZ est en permanence à la Mairie d'Allaire, et est joignable à la Mission locale au **02.99.72.19.50.**

La Mobilité à la Mission locale

La Mission locale du Pays de Redon et de Vilaine a développé une offre de mobilité importante et diversifiée tant au niveau du développement de solutions pour se déplacer que des services permettant aux jeunes de s'entraîner à l'obtention du code de la route et du permis.

Ainsi, le parc de véhicule est composé de deux roues (scooters, cyclomoteurs et vélos à assistance électrique) et de deux « voitures pour l'emploi » dont une sans permis, disponibles pour tout jeune accédant à un emploi ou une formation.

Deux simulateurs de conduite mobiles permettent de favoriser l'apprentissage de la conduite autour d'ateliers mobilités. Des séances de préparation au code de la route sont proposées à la Mission locale en partenariat avec une auto-école du territoire tous les jeudis. Enfin, un service de conduite supervisée avec les parrains et marraines de la Mission locale est proposé aux jeunes ayant un besoin d'un nombre d'heures de conduite important et pour lesquels l'accès à la conduite supervisée est difficile pour des raisons financières ou pas possible dans leur entourage. Une conseillère référente peut accompagner les jeunes pour les aider en termes de mobilité.



Entreprendre Pour Apprendre

Permettre à des jeunes de découvrir le monde de l'entreprise et son écosystème économique. C'est ainsi que la Mission locale en partenariat avec Entreprendre Pour Apprendre (EPA) propose deux fois par an, de participer au projet de Mini-Entreprises ! Trouver collectivement une idée, avoir un rôle dans un groupe, oser proposer, argumenter, se défier et se lancer, telles sont les diverses compétences développées par les jeunes... avec ensuite l'objectif de présenter chaque projet devant un jury.

Deux parcours sont proposés 2 fois par an :

- Mini-Entreprise S (1 jour) : les jeunes vivent une première expérience de sensibilisation à l'entreprise en collectif
- Mini-Entreprise M (5 jours) : les jeunes participent à un temps de création d'entreprise et imaginent un produit, bien ou service qui répond à une problématique.

Simulations d'entretiens

Dans le cadre de l'accompagnement des jeunes sur le dispositif Contrat d'Engagement Jeune, des simulations d'entretiens sont organisées avec l'appui d'employeurs, de parrains et marraines. Ces simulations d'entretiens sont, pour beaucoup de jeunes, de réels entraînements à une première approche de l'entretien d'embauche.



Nous sommes au service de l'ensemble des jeunes du territoire ! N'hésitez pas à parler de la Mission locale autour de vous… et suivez-nous sur les réseaux : Facebook, LinkedIn, Instagram, Twitter et YouTube.

Pas encore inscrit(e) ?
Pour bénéficier de nos services, c'est simple : **appelez-nous au 02 99 72 19 50 ou inscrivez-vous sur notre site www.ml-redon.com**

MISSION LOCALE du Pays de Redon et de Vilaine
3 Rue Charles Sillard - CS 60287 - 35602 REDON CEDEX
Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
Tél : 02 99 72 19 50 - Site : www.ml-redon.com

Horaires d'ouverture :
Du lundi au jeudi : 8h30 à 12h30 / 13h30 à 17h30
Le vendredi : 8h30 à 12h30 / 13h30 à 17h00



Restaurant scolaire

Cette rentrée 2022 est marquée par l'arrivée au Restaurant Scolaire de Rieux de nouveaux équipements faits maison. Il s'agit de porte-serviettes réalisés cet été par l'équipe du Restaurant et l'Espace Jeunes, il y a le choix Escargots, Abeilles, Coccinelles. Alors n'hésitez plus, jeunes convives (du CP au CM2), apportez vos serviettes tissu le lundi et pensez à les reprendre le vendredi. Pour les Maternelles, la Mairie fournit une serviette en tissu avec tour de cou lavée à chaque repas.

La RECREOZ : Un lieu qui fait le lien !

La Petite Enfance : Les 0 à 3 ans

Les plus jeunes, c'est-à-dire les bébés de 0 à 3 ans, accompagnés de leurs parents ou de leurs assistantes maternelles, peuvent participer, deux matinées par semaines à des temps et activités proposées par l'Association des P'tits Bouts et du RPE (Relais Petite Enfance) de Redon Agglomération.

Dans le cadre de sa mission d'accompagnement des assistantes maternelles dans leur pratique professionnelle, le RPE propose des ateliers en adéquation avec la Charte nationale d'Accueil du jeune Enfant, elle-même issue du concept de l'importance des 100 1ers jours : **https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/affiche_a2_-_la_charte_nationale_d_accueil_du_jeune_enfant.pdf.pdf**















Au programme de ces rencontres ?
Des ateliers ludiques de motricité et de découvertes sensorielles Une façon aussi pour les plus jeunes de se socialiser dans un groupe. Les locaux adaptés aux tout petits, leur permettent d'appréhender ce nouvel environnement, qu'ils seront amenés à fréquenter lors de leur entrée dans la scolarité ou durant les vacances scolaires.

Contact les P'tits Bouts : Sylvie GERAUD
06 84 07 97 04 - sylviegeraud@orange.fr

Contact RPE : Christelle MUNDT-BASTON
rpe.allaire@redon-agglomeration.bzh ou la permanence des Relais Petite Enfance - 02 99 71 49 22 - Lundi, mardi, jeudi de 13h30 à 16h30 et mercredi vendredi de 8h30 à 11h30 ;

Les Enfants : Les 3 à 11 ans



La Garderie Périscolaire ouverte les lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 7h30 à 8h45 et de 16h30 à 18h30. Un temps avant ou après l'école, pendant lequel les enfants peuvent se retrouver autour d'un jeu, autour de diverses activités

En outre, la Recreoz offre aux enfants et familles qui le souhaitent des temps d'aide aux devoirs, dans une salle dédiée à cela.

Contact Garderie Périscolaire : Julie CHEDALLEUX
02 99 91 96 85 - garderie@mairiederieux.fr

L'Accueil de Loisirs Périscolaire des Mercredis



Comme son nom l'indique cet ALSH ouvre tous les mercredis, de 9h00 à 17h00 (dès 7h30 et jusqu'à 18h30 si besoin en garderie). Il propose aux enfants un grand nombre d'activités. Ces dernières s'inscrivent dans le cadre du Plan Mercredi et de sa Charte Qualité, visant à proposer des activités culturelles, artistiques, citoyennes et sportives.

Toujours dans une démarche de créer du lien, il est possible aux clubs sportifs de créer des partenariats avec l'ALSH. Les enfants concernés par des activités sportives et culturelles, peuvent être récupérés, les mercredis après-midi ou en fin de journée, à la Recreoz, par un bénévole du club.

L'Accueil de Loisirs Extrascolaire des Vacances d'hiver, de Printemps, d'Eté ou d'Automne, propose lui aussi tout un panel d'activités riche et varié. Au programme des activités manuelles, sportives, culinaires, mais également des sorties culturelles ou encore des sorties telles que la piscine.

Que ce soit au sein de la structure Recreoz ou durant les séjours qu'elle organise, la volonté de l'équipe est toujours de partager, de découvrir, tout en s'amusant bien entendu.

Contact ALSH : Alexandra LEBEL-TUAL
06 42 14 36 26 - enfance@mairiederieux.fr



Les Pré-Ados et Ados : Les 10 à 17 ans

Afin que les enfants puissent appréhender l'animation jeunesse et ses fonctionnements, l'animateur jeunesse de la commune intervient sur l'ALSH des mercredis. L'occasion pour lui d'expliquer, de présenter ce fonctionnement spécifique à l'espace jeunes, qui a vocation à tendre vers l'autonomie. En outre, le fait pour les plus jeunes de nos ados et leur famille de connaitre l'animateur, de pouvoir à loisirs échanger avec lui, facilite ensuite sa venue sur la structure jeunesse, située à la Ferme du Couvent.

Toute l'actualité de l'espace jeunes sur la page Facebook : Alexandre rieux

La volonté forte de la collectivité et du service Enfance/Jeunesse est de pouvoir être présent sur tous les temps de l'enfant. En effet, il est indispensable pour que les liens entre les âges dit « passerelles » se fassent de la façon la plus douce et la plus rassurante possible, pour les familles comme pour les enfants. Pour qu'il y ait une vraie continuité dans ces accueils (assistante maternelle, ALSH péri ou extrascolaire), pour qu'il y est une démarche conjointe de co-éducation, il est nécessaire pour nos équipes de bien connaitre les enfants et leurs familles.

Pour cela, il est indispensable qu'elles interviennent de manière continue et qualitative sur tous ces temps péri et extrascolaire. C'est la raison pour laquelle, les enfants retrouvent les mêmes visages, dans ces mêmes locaux.

Pour suivre nos programmes, nos projets et toutes nos actualités, suivez-nous sur notre page Facebook :
Centre de Loisirs – Rieux

ÉCOLE PUBLIQUE

L'ESCARGOT BLEU

137 élèves sont inscrits à l'école.



Une décision de fermeture conditionnelle avait été annoncée en février mais en raison de l'augmentation importante de l'effectif, l'école a réouvert sa 6ème classe le 14 Septembre. 2 classes en maternelle et 4 classes en primaire.

Les projets pédagogiques de l'année

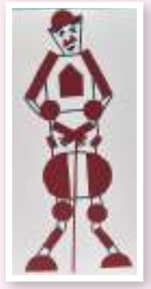
Des journées de coopération sont prévues à chaque période de l'année. Les élèves de la PS au CM2 seront brassés pour coopérer ensemble autour d'un même thème.

Pour la première période, dans le cadre de la semaine du goût, les élèves se lancent un nouveau défi : préparer des soupes ! Les classes de MS-GS et CP-CE1 iront aux Halles de Redon, le vendredi 14 Octobre pour acheter les ingrédients et les légumes. Chaque groupe d'élèves choisira une recette et préparera une soupe en classe. Une dégustation des soupes sera ensuite proposée aux familles.

Le thème pour l'année scolaire est « Tous en scène »

Il permettra aux élèves de travailler autour du théâtre, cinéma, musique, littérature et poésie…

Au cours de cette première période, les élèves de CP-CE1 s'initient à la musique. Chaque jour est consacré à l'écoute de différents styles de musique. Ils se familiarisent également avec les percussions corporelles en vue de créer une production rythmique voix-percussions.





Les CM1-CM2 travaillent autour du personnage de Charlie CHAPLIN. En littérature, ils découvrent la vie de ce grand acteur à travers un petit roman « Petit Charlie deviendra Charlot » de Bernard CHAMBAZ ; en arts plastiques, ils réalisent des productions autour de sa silhouette et de ses accessoires.
C'est aussi l'occasion de découvrir des extraits de ses films.

Festival du ventre

A l'occasion du festival du Ventre qui s'est déroulé du 29 au 1er Octobre sur la commune, la classe de CE1-CE2 a eu la chance de travailler avec cette compagnie dans le cadre d'un projet artistique. Deux intervenantes sont venues proposer des ateliers créatifs (réalisation de masques) et des ateliers de théâtre lundi 26 et mardi 27 Septembre.



Ce projet s'est clôturé le jeudi 29 Septembre lors d'un moment festif, carnavalesque et très coloré durant lequel les enfants ont défilé accompagnés de comédiens et d'une fanfare.



Concert de poche

En musique, une des classes de CM1-CM2 va mener un projet particulier. La commune de Rieux reçoit le 4 Février prochain, une association « Concerts de poche » qui invite, lors de concerts, des musiciens qui se produisent habituellement dans des grandes villes du monde entier.
Avec Marie Mansion, l'intervenante en musique, les enfants de la classe préparent des chants qu'ils interpréteront, en première partie du concert, accompagnés des célèbres musiciens !
Un moment inoubliable, à ne manquer sous aucun prétexte !

Mini marronnaises

Les Mini-marronnaises se sont déroulées vendredi 30 septembre. Les élèves avaient choisi la distance qu'ils souhaitaient parcourir le jour J : 1500 m ou 2200 m. En effet, nos talentueux coureurs s'entrainaient déjà depuis plusieurs semaines à cette course d'endurance emblématique et ne cessaient de progresser. Les séances d'entrainement ont permis aux élèves de relever des défis physiques mais aussi de pratiquer les mathématiques (calcul de périmètre, aux mesures des distances parcourues …)



INSCRIPTIONS À L'ÉCOLE L'ESCARGOT BLEU

N'hésitez pas à venir rencontrer l'équipe pédagogique, nous sommes à votre disposition pour vous présenter l'organisation et les Projets pédagogiques de l'école L'escargot bleu. Nous accueillons les enfants tout au long de l'année, dès 2 ans, de la maternelle au CM2.
Vous pouvez contacter la directrice Patricia PERTIN
02 99 91 93 14 - Adresse mail : ec.0560740a@ac-rennes.fr

L'amicale laïque

Qu'est- ce que l'Amicale Laïque ?
L'amicale est l'association des parents d'élèves de l'école L'escargot bleu, elle a pour but d'organiser des manifestations afin de récolter des fonds pour apporter une aide financière à l'école aux projets pédagogiques.

- Participation aux sorties pédagogiques et voyages scolaires (cinéma, au théâtre...)
- Achat de matériel (par ex achat d'une table de ping-pong) pour la cour des primaires)
- Spectacle de Noël, fête de l'école...

Qu'organise l'Amicale Laïque ?
"Nous organisons diverses manifestations afin de récolter des fonds : loto, brocante, marché de Noël et différentes ventes : sapins, chocolats… Chacun peut à son rythme donner de son temps, en fonction de ses possibilités. »
amicaleescargotbleu@gmail.com ou 06 51 06 68 92

ÉCOLE PRIVÉE

SAINTE-ANNE

Une école sensible au développement durable

L'école Ste Anne a obtenu en juin dernier le label éco-école, grâce à l'engagement de l'ensemble de la communauté éducative : élèves, familles, associations et équipe éducative.
Pour cette première année, les enfants ont été particulièrement sensibilisés à la protection de l'environnement. Ils ont cherché comment réduire le volume des déchets en consommant de manière plus durable et en optant pour des fournitures scolaires plus écologiques. Le recyclage a été à l'honneur toute l'année et se pérennise.

Cette année, nous participons à nouveau à la journée internationale du Clean Up Day, destinée à nettoyer la nature le vendredi 16 septembre. Les élèves de CM vont participer à une animation proposée par Redon Agglomération pour apprendre comment les déchets peuvent avoir une nouvelle vie. Les élèves de CE vont aussi installer un composteur pour fabriquer du terreau avec les déchets de jardinage et de goûter.

Une école solidaire

Pour cette nouvelle rentrée, l'équipe de l'école Ste Anne se lance dans un nouveau projet éco-école tourné vers la solidarité afin de créer du lien entre les générations, de susciter l'entre-aide et d'éveiller les élèves aux conditions de vie d'enfants scolarisés ailleurs dans le monde.

Une école des découvertes

Théâtre, musique avec le conservatoire, rencontre d'auteur, prix des incorruptibles… Cette année encore, les enfants vont bénéficier de nombreuses découvertes culturelles et artistiques. Les élèves participeront aussi aux traditionnelles rencontres sportives avec les écoles du réseau d'Allaire, et aux sessions de natation proposées par la piscine de Redon. Les plus grands seront à nouveau mis au défi lors du concours des mathématiques Kangourou, pour remporter de nombreux lots.

L'équipe de l'école Ste Anne souhaite à tous les enfants de Rieux une bonne année scolaire, pleine de découvertes, de rencontres et de partages !

INSCRIPTIONS :
Gaëlle ONILLON, cheffe d'établissement, est à votre écoute pour découvrir l'école et ses projets. Vous pouvez la joindre :
- par mail : ste-anne-rieux@wanadoo.fr,
- par téléphone : 02 99 91 92 06 (répondeur),
- sur le blog : https://steannerieux.toutemonecole.fr/
- sur la page Facebook (contact APEL): https://www.facebook.com/Ecole-Sainte-Anne-Rieux-56-123865979008926/









La médiathèque de Rieux vous accueille tout au long de l'année. Entre ses murs vous attendent un fonds documentaire varié (livres, DVD, revues…), un espace de vie et de rencontres avec de nombreux rendez-vous (ateliers, rencontres, expositions…).

Animations à venir

Exposition de photographies « Tous citoyens » dans le cadre festival « Tous citoyens ! : luttons pour l'accessibilité et la dignité, contre les discriminations », organisé par le collectif Handipilotes et la Fédé. Du **2 Novembre au 3 Décembre.** Visite libre aux heures d'ouverture de la médiathèque.

Vernissage de l'exposition le **mardi 15 Novembre à 18h30** à la médiathèque avec le "concert atome crochus-évasion" par les jeunes de la Bousselaie accompagnés par la Compagnie des voix. Gratuit, tout public.



12ème Prix des lecteurs : Rendez-vous le **samedi 19 Novembre à 16h30 au 7 :** Conservatoire à rayonnement intercommunal du Pays de Redon pour le résultat des votes.

Opération ponctuelle de collecte de jouets d'occasion



L'opération « Laisse Parler Ton Cœur », en partenariat avec Ecosystem, l'éco-organisme en charge de la collecte et du recyclage des équipements électriques en France, se déroulera du **19 au 26 Novembre 2022** à l'occasion de la Semaine Européenne des déchets.

- Quels jouets donner ?
Pour cette collecte, tous les jouets, en bon état, sont acceptés : électriques et électroniques, en bois, poupées, de société, puzzles, peluches, jeux de construction (type légo), livres pour enfants, instruments de musiques, trottinettes, déguisements pour tous les âges... Il est néanmoins important de vérifier qu'ils sont en bon état et complets avant de les donner.

- Que deviennent les jouets ?
Ils sont donnés à 3 associations locales : les Restos du Cœur de Redon, le Secours Populaire de Redon et le Secours Catholique de Redon. Des hottes sont disponibles sur plusieurs points dont la Médiathèque de Rieux (sas commun médiathèque/agence postale). Les dépôts sont possibles aux heures d'ouverture de la médiathèque et de l'agence postale communale.



Dans le cadre du **Mois du film documentaire**, un **ciné-concert « L'effet indigo »** aura lieu le **vendredi 25 Novembre à 20h** dans la salle socioculturelle du **Grénith (route du pont de cran à côté de la salle des sports).**

Un marin met les voiles, part à la recherche d'un mouton et en ramène à bord sa laine. Il en fera une écharpe. Une écharpe bleu Indigo, comme le nom de son navire. Avec pour unique but de l'offrir, cet homme trace un sillage vers les portes de l'altruisme.

Après dix milles miles nautiques parcourus autour de l'Atlantique, Sébastien Baron de l'Insolite compagnie propose donc un carnet de voyage en musique sur les images tournées pendant son périple sur l'océan. Dix mois pour aller à la rencontre de populations avec pour objectif la réalisation d'une écharpe fabriquée au grès du vent. Une aventure où la recherche de sens donne le cap.
Tout public à partir de 6 ans. Tarifs : 4€ pour les adultes et 2€ pour les moins de 12 ans. Réservation recommandée mais pas obligatoire : 02 99 91 97 03 – mediatheque@mairiederieux.fr

Dans le cadre du temps intercommunal dédié à la petite enfance **Les Minuscules**, la médiathèque propose **« A deux mains »**, un **spectacle très jeune public** de et par **Gaëlle STEINBERG**, le **samedi 26 Novembre à 10h30** dans la salle socioculturelle du **Grénith (route du pont de cran à côté de la salle des sports).**

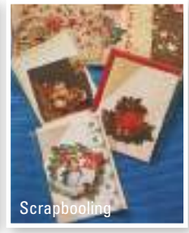


L'enfant s'endort, à l'ombre de la lune … Chuuuut ! Suivons-le dans ses grands et petits rêves… à la poursuite de chat de Natacha, à la découverte du château hanté ou à la rencontre du bien curieux Léon qui croyait devenir cheval. Un spectacle tout en émotion, à main nue ou presque, entre mots et paroles du corps.

Quelques instruments à prendre en mains pour titiller les petites oreilles, des chansons, jeux de doigts, courts contes pour prendre les histoires à deux mains et semer les graines pour demain. Dans ma main, tout un monde à portée d'imagination … alors, haut les mains ! **Dès 18 mois. Gratuit sur inscription au 02 99 91 97 03 mediatheque@mairiederieux.fr**

Dans le cadre du **marché de Noël de Rieux**, 2 **ateliers créatifs** sont organisés à la médiathèque le **samedi 17 Décembre :**


Quilling


Scrapbooling

Un **atelier Quilling** (boules de Noël) **de 14h à 15h30** pour les enfants de 7 ans et + . Le Quilling est l'art de créer avec des bandes de papier, enroulées et façonnées de manière à obtenir des tableaux ou des figurines uniques.

Un **atelier Scrapbooking** (cartes de vœux ou boules de Noël) de 16h à 17h30 pour les enfants à partir de 2 ans (accompagnés jusqu'à 5 ans). Le Scrapbooking est l'art de créer avec à travers des collages.

Ateliers animés par Desislava, de COLIBRIS éveil et bien-être. Inscription recommandée, places limitées. **Tarifs : 1€ pour les abonnés au réseau des médiathèques – 3€ pour les non-abonnés.**

Lectures de Noël par Valérie et les bénévoles à **15h30**.
Gratuit, ouvert à tous sans inscription.

Ateliers multimédias

Charlène POTIER, animatrice multimédia de la médiathèque, assistée de bénévoles, propose des ateliers multimédias collectifs réguliers (mercredi et/ou vendredi matin) tous les 15 jours hors vacances scolaires (calendrier disponible sur demande). Les thèmes abordés sont variés: maîtriser le fonctionnement d'un ordinateur, d'une tablette ou d'un smartphone, utiliser une messagerie électronique, écrire et mettre en forme un texte, naviguer sur internet, créer avec vos photos…

N'hésitez pas à faire part de vos besoins/envies.
Ces ateliers multimédias sont ouverts à tous, abonnés ou non. Une inscription préalable est obligatoire, les places étant limitées.
1 € pour les abonnés - 3€ pour les non-abonnés.
Renseignements et inscriptions au 02 99 91 97 03.
mediatheque@mairiederieux.fr

Sarah VALQUE PIRIOU, Conseillère Numérique à Rieux
Tout le monde n'est pas à l'aise avec l'informatique, internet ou le numérique en général : « 13 millions de français seraient éloignés du numérique ». Pour lutter contre cette fracture la commune de Rieux participe à l'accueil d'un Conseiller Numérique France Services aux côtés des communes d'Allaire, Béganne, Saint-Jean-la-Poterie, Saint-Gorgon et Théhillac.

Depuis octobre 2021, **Sarah VALQUE PIRIOU, Conseillère Numérique,** propose régulièrement **(2 vendredis matins par mois)** à la médiathèque de Rieux des **permanences numériques** pour assister individuellement celles et ceux qui le souhaitent dans la réalisation de démarches administratives qui se font désormais en ligne (carte grise, déclaration CAF, site Améli…), ou qui viendraient avec des interrogations autour du numérique.

Un accueil pour échanger, poser vos questions, être accompagné dans vos démarches du quotidien, de recherche d'emploi, de santé :
- démarches administratives : CAF, Améli, CARSAT, Impôts...
- information & orientation,
- aide informatique, prise en main matériel, applications, traitement de texte, internet.

Les vendredis 18 novembre, 2 et 16 décembre 2022 de 9h30 à 12h30 à la médiathèque. Sarah propose aussi ponctuellement à la médiathèque de Rieux des **ateliers thématiques gratuits**, sur inscription, en petits groupes, pour apprendre et découvrir ensemble.

Un **atelier « Généalogie :** un outil pour créer son **arbre généalogique »** est proposé le **vendredi 9 Décembre de 10h à 12h** à la médiathèque de Rieux. D'autres ateliers thématiques sont organisés dans les communes voisines concernées.

Permanences et ateliers gratuits, sur rendez-vous, ouverts à tous (quelle que soit votre commune).
sarah.valque.piriou@conseiller-numerique.fr - 07 62 40 71 44

Rendez-vous réguliers

Les mercredis des échecs
Ateliers de découverte des échecs par les Fous du Roque.
Le deuxième mercredi du mois à 14h30 ou 16h30 : 8 Novembre, 7 Décembre 2022, 11 Janvier, 8 Février, 8 Mars, 12 Avril, 9 Mai, 14 Juin 2023.

Gilles Montoir, diplômé de la Fédération française des échecs, fait découvrir les échecs à tous dès 6 ans. Gratuit sur inscription.

Proposition de club lecture jeunes
Un **club de lecture par les jeunes pour les jeunes (10-16 ans)** avait commencé à se réunir avant la crise sanitaire. **Il s'agit de partager des livres coups de cœur, pratiquer la lecture à voix haute, écouter…bref passer un bon moment !**

Nous nous questionnons sur l'idée de le relancer. Si des jeunes concernée.e.s sont intéressé.e.s, nous pourrions réfléchir de nouveau à l'organisation d'un tel rendez-vous (jour de rencontre, régularité…).
N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'infos :
02 99 91 97 03 – mediatheque@mairiederieux.fr

Informations pratiques

Contact : 02 99 91 97 03
mediatheque@mairiederieux.fr

N'hésitez pas à suivre l'actualité de la médiathèque sur sa page Facebook : Médiathèque « Du récit à Rieux »
et sur le site internet de la commune
www.rieux-morbihan.fr
(rubrique Culture et Loisirs).

Retrouvez tous les services et animations
à venir du réseau sur le site :
http://www.mediatheques.redon-agglomeration.bzh

Horaires d'ouverture au public



Pendant la période scolaire :
- Mardi : 16h30-18h
- Mercredi et Vendredi : 10h-12h30 / 14h-18h
- Samedi : 10h-12h30 / 14h-17h30
- Fermée le lundi et le Jeudi.

Pendant les vacances scolaires :
- Mardi et Jeudi : 14h-18h
- Mercredi et Vendredi : 10h-12h30 / 14h-18h
- Samedi : 10h-12h30 / 14h-17h30
- Fermée le lundi.

Basket bzh RIEUX - St DOLAY

Renfort pour l'encadrement des jeunes



C'était une tradition depuis de nombreuses années, le lancement de la saison par l'organisation d'un match de gala de niveau régional, pour cette année place au basket féminin ligérien avec les clubs des Fréchets de St-NAZAIRE et de CROSSAC, tous deux pensionnaires du championnat régional R2.

L'occasion était donc donnée au public local d'assister à une rencontre sportive de bon niveau. Depuis le début de la saison, Pierrick LE CORRE du groupement d'employeurs a à sa charge les entrainements des catégories U13 garçons et filles. Pour les plus jeunes BABYS, U9 U11 les séances sont dirigées le mercredi à RIEUX par Emilie LE FLOCH, éducatrice professionnelle également et salariée du groupement profession sport 56.
Tanguy LOUIS salarié du groupement d'employeurs à en charge les babys le samedi matin.Les autres catégories sont prises en charge par des bénévoles techniciens du club.
En ce début de saison, les entrainements sont ouverts à tous les jeunes même non licenciés qui souhaitent s'initier à l'activité basket pendant cette période de découverte.



Les enfants peuvent êtres inscrits dès 5 ans en catégorie baby basket où la pratique est sous forme de jeu avec ballons.
Le club compte des équipes de mini-poussines à seniors et également le baby basket. Sur le plan de la formation deux jeunes vont parfaire leur formation de technicien en participant au stage organisé par le comité départemental. Formation également sur le plan de l'arbitrage, avec des initiations dès 13 ans et un approfondissement des connaissances pur les 15-18 ans. Ces formations sont primordiales, car sans arbitres, il n y a pas de rencontre !

Le club dispose de deux arbitres officiels régionaux (championnats seniors et jeunes). Du coté des finances après deux années largement déficitaires, les dirigeants comptent sur un retour à l'équilibre grâce aux différentes manifestations organisées au cours de l'été (moules frites Rieux et St Dolay, fête de la musique, lotos et triathlon).

Temps fort au cours de la saison,
- Tournoi jeunes du club à Noël,
- fête du baby basket,
- tournoi club regroupant plus de 40 équipes chaque année en fin de saison.

Contact : 06 49 54 40 44. Retrouvez le club sur les réseaux sociaux.

Les femmes savantes

Du théâtre à RIEUX, le samedi 19 Novembre à 20h30, à la salle du Grénith

L'association DURETIE recevra le samedi 19 Novembre à 20h30, à la salle du Grénith, la troupe théâtrale AZDAK dirigée par Yvon POTIER (acteur dans le cercle de craie caucasien-2017-2018, et metteur en scène de la trilogie de Marcel PAGNOL, en 2021).

Les comédiens au nombre desquels figurent notamment Henri-René DARDANT et Brigitte CORBILLET, bien connus à RIEUX par leur présence dans les spectacles mis en scène par Christophe ROUXEL, interprèterons "LES FEMMES SAVANTES" d'après l'œuvre de MOLIERE.

Qui donc épousera Henriette ? Son jeune et bel amant Clitandre, comme le souhaite son père, ou le bilieux Trissotin, arriviste pédant et poisseux, comme le veut sa mère ?

On rit à cette comédie délicieusement grinçante, qui dresse une galerie de portraits bien dessinés, drôles et touchants.
Les jolis costumes, les rires légers, tout cela dérape doucement, et, pour notre plus grand plaisir, nous voyons ces personnages s'épaissir, comme s'épaissit l'ombre, car derrière la farce se déploie la critique d'un monde de souffrances et de cruautés.
On rit, mais de quoi rit-on exactement ?

Ouvert à tous. Prix du billet d'entrée : 12€.
Contact pour réserver :
theatre.azdac@gmail.com ou 06 67 67 79 30

Une belle soirée en perspective !





Les P'tits bouts

C'est un lieu de rencontre pour les parents, grands-parents et les assistantes maternelles en charge d'un enfant de moins de 3 ans. Cet espace permet aux enfants de rencontrer d'autres enfants et d'autres adultes, de favoriser l'éveil, de développer l'isolement, d'encourager l'intégration des nouvelles familles dans la commune, d'échanger ses connaissances et son expérience...

L'association se retrouve une fois par semaine à partir de 10 h dans l'espace Récréoz.

Alors, si vous êtes parents, grands-parents ou assistante maternelle, contactez-nous :

Sylvie GERAUD : 06 84 07 97 04 ou Fabienne CHEVREL : 02 99 91 94 54 ou Alexandra MICHEL : 07 88 00 31 36 et n'hésitez pas à venir nous rejoindre !

USSM RIEUX-THEHILLAC, section football

Seniors

Le club a recruté un nouvel entraineur Sullivan MONNIER, en remplacement de Diego LEMINE, parti pour de nouvelles aventures. Le club compte 58 licenciés en seniors répartis en 3 équipes. L'effectif considérable permet de constituer une équipe C. L'équipe A a commencé à jouer fin Août en coupe de France puis en coupe de Bretagne. Le championnat a débuté début septembre pour les équipes A et B.

Jeunes

Le Groupement Jeunes Pays d'Allaire (Allaire Rieux Béganne) compte 64 licenciés répartis en 4 équipes U14 U15 U16 et U17 et encadrés par 14 éducateurs.
Les plus jeunes de l'école de foot, 45 licenciés répartis en U6/U7 – U8/U9 – U10/U11 – U12/U13, sont encadrés par Timothé DUCHENE, assisté du fidèle Erwan PERRAIS.

Le club recherche toujours des encadrants pour les jeunes pour les mercredis et les samedis ainsi que des arbitres.



Retrouvez les événements, les résultats sportifs et la boutique du club sur **ussmrieux.fr**
Suivez également l'actualité du club sur Facebook : page USSM Rieux.

Belle saison à toutes et à tous !

Yoga à Rieux

L'association YOGA RIEUX vous propose un cours de Hatha Yoga le mercredi soir (hors vacances scolaires), dispensé par Béatrice GUEDON, diplômée d'Etat.

Ce cours s'adresse à tous, novice ou déjà pratiquant, quel que soit son âge, sportif ou sédentaire.
Aucun niveau requis, chacun respectant ses limites et progressant à son rythme.

Il est cependant nécessaire de pouvoir se mettre au sol et se relever, la pratique comportant des postures assises ou allongées.
Alliant exercice physique, méditation et relaxation, le yoga est bénéfique pour lutter contre le stress quotidien, pour entretenir le corps et pacifier l'esprit.

Il sera possible de participer à une séance de découverte gratuite et sans engagement ainsi que de débuter ou de reprendre cette pratique en cours d'année.

Il convient de se munir d'un tapis, d'un plaid pour la relaxation et d'un coussin et de porter une tenue confortable et pull ou sweat facile à enfiler.

Lieu : Salle d'Activité du Centre Social, Place de l'Eglise à RIEUX
Horaire au choix : Mercredi de 18h00 à 19h00 ou 19h30 à 20h30
Tarif : 180 € pour 30 cours

Renseignements : 06 17 15 32 80
yoga.rieux@mailo.com





Agenda

- Sous réserve des conditions sanitaires en cours -

Novembre

Sam. 19	• Théâtre les Femmes Savantes au Grénith - **20h30**
19 au 26	• Collecte de jouets d'occasion à la médiathèque
Dim. 20	• Film Irlande Ombres et lumières au Grénith - **16h30**
Ven. 25	• Film documentaire l'Effet indigo au Grénith - **20h00**
Sam. 26	• Spectacle très jeune public « A deux mains » au Grenith - **10h30**

Décembre

Ven. 09	• Arbre de Noël des employés
17 et 18	• Marché de Noël, médiathèque, centre social, salle paroissiale

Janvier

Dim. 08	• Vœux du Maire au Grénith
Dim. 22	• Film Les peuples du froid au Grénith - **16h30**

Février

Sam. 04	• Concert de Poche, musique classique avec la participation des élèves CM des 2 écoles, au Grénith - **17h00**
Ven. 17	• Soirée des nouveaux arrivants et nouveaux nés, salle d'activité
Dim. 26	• Film le Chili au Grénith - **16h30**

Bonnes fêtes de fin d'année !